LE VRAI PROGRÈS

PAR

L'UNION DES CATHOLIQUES

CF 2312

"Ne vous associez point aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt réprouvez-les ; car ce qu'ils font en secret est honteux même à dire."

St-Paul :—Epître aux Ephésiens ; chap. V, vs 11 *et* 12.

"Tandis que nous avons le temps, faisons du bien à tous, et principalement à ceux qui sont de la famille de la foi."

St-Paul :—Epître aux Galates ; chap. VI, v. 10.

"Mes petits enfants, n'aimons point de parole ni de langue, mais en œuvres et en vérité."

*St-Jean :—*1ère *Epître ; chap. III, v.* 18.

S'ADRESSER

A MONTREAL, A P. MASSON, AVOCAT

CHEZ

BEAUCHEMIN & VALOIS, Libraires - Imprimeurs

256 et 258, rue Saint-Paul

—

1885

F5012
1885
U58

F501 J
1885
V58

The EDITH *and* LORNE PIERCE
COLLECTION *of* CANADIANA

Queen's University at Kingston

A NOS LECTEURS.

Le congrès catholique et la convention nationale de Québec, en 1880, et la convention nationale de Montréal, en 1884, ont dressé un programme imprégné du plus pur patriotisme, et dont la mise en réalisation, si elle était fondée sur un plan pratique, produirait assurément des résultats fort avantageux.

Dans la vue de donner un corps à l'esprit qui a animé en ces circonstances les diverses sociétés patriotiques canadiennes-françaises, et d'ouvrir une voie d'accomplissement aux résolutions généreuses qui ont été prises alors, nous avons décidé de fonder une association dite *Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste*, dont l'organisation ressemble à celle de l'admirable société St-Vincent-de-Paul. Nos *Conférences*, ou branches particulières, sont nommées *Commanderies*. Nous voulons établir des *Commanderies* dans chacun de tous les villages, dans chacune de toutes les paroisses des campagnes, dans chacun de tous les quartiers et de tous les faubourgs des villes de la province de Québec.

Chaque commanderie choisit elle-même le nom sous lequel elle veut être connue, élit ses propres officiers, dresse ses règlements particuliers, *conformes toutefois à la Constitution générale* publiée plus loin.

Par cette organisation des groupes de paroisses, villages et faubourgs, notre œuvre se prête à toutes les mesures d'intérêt local. Chaque commanderie, groupe autonome et indépendant, agit dans l'intérêt de sa localité comme il lui paraît le plus sage.

Pour les mesures générales, pour l'unité nécessaire à une aussi vaste association, un *Prieuré* (conseil central) existera, composé d'hommes élus, tous les ans, PAR et PARMI les délégués envoyés par toutes les commanderies, et réunis en *convention générale* tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, de la province de Québec. Cette *convention annuelle* est comme un parlement fédéral en présence duquel, par ses délégués, chaque *Commanderie* est admise à faire prendre en considération les progrès qu'elle a faits au cours de la dernière année, ses besoins et ses intérêts particuliers, les intérêts de ses membres dans l'endroit où elle est établie, ainsi que les ressources que tel endroit peut offrir à la colonisation, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce, aux professions et aux arts libéraux, aux diverses classes des métiers. Et, à son tour, la *Commanderie* est un petit parlement particulier qui s'emploie à protéger et à faire prospérer, s'il y a lieu, l'agriculture, l'industrie, le commerce, les professions et les arts libéraux,

et les métiers divers dans la localité où elle se trouve.

L'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste* n'est pas un parti, encore moins une faction. En matière politique, elle n'a pas de chef spécial, elle ne veut servir les visées d'aucune ambition personnelle. Elle ne reconnaît, en matière religieuse, d'autre guide que l'autorité ecclésiastique. Le *Prieuré* (ou conseil central) sera un simple bureau d'administration générale, et n'aura pas d'autre pouvoir que celui de faire observer la Constitution, et les règlements modifiés, amendés, reconnus, adoptés par les conventions annuelles. De plus, comme il est dit plus haut, il sera soumis à élection tous les ans. Aussi, invitons-nous les catholiques de toutes les races et de toutes les nuances politiques dans la province de Québec, à organiser partout des *Commanderies* d'après la Constitution déjà formulée, et en calquant sur cette Constitution les Règlements particuliers de ces *Commanderies*. Ce sont toutes ces *Commanderies* qui, l'an prochain, éliront le *Prieuré*, par leurs délégués réunis en convention, et c'est parmi ces délégués *seuls* que seront choisis les officiers devant composer le Prieuré.

C'est le deuxième commandement du Décalogue, *en tout semblable au premier*, dont les *Commanderies* diverses s'exerceront à rendre la pratique régulière et universelle parmi les catholiques, en les intéressant *tous* à l'exercice journalier d'une protection mutuelle et solidaire de tous leurs

intérêts intellectuels, moraux et matériels. Elles assisteront les premiers efforts tentés par le jeune homme qui veut s'établir; elles favoriseront tout particulièrement les industriels catholiques, les marchands catholiques, les hommes de profession catholiques, les patrons et les ouvriers catholiques, la littérature et les journaux catholiques, étrangers aux luttes des *partis* politiques.

Les *Commanderies* s'efforceront encore de rendre des services et aux pauvres Canadiens émigrés manifestant l'intention de revenir au pays, et à ceux d'entre nos compatriotes catholiques demeurés au pays, et qui se trouvent sans travail, en exerçant une influence collective sur leurs membres pour assurer à nos frères émigrés comme aux autres des emplois appropriés aux aptitudes diverses des applicants. De cette manière, les *Commanderies* favoriseront d'une manière pratique le rapatriement d'un certain nombre de nos frères émigrés, et combattront d'une manière non moins pratique le fléau de l'émigration.

Par tous ces moyens, par l'exécution franche et persévérante d'un programme essentiellement patriotique, net et défini, les *Commanderies* briseront les barrières de partis qui séparent les hommes de bonne volonté et les empêchent de s'unir.

Une *Commanderie* comptant déjà plus de cinquante membres est parfaitement organisée à Montréal, et tous ses divers services fonctionnent avec ordre et harmonie; c'est celle dont nous sommes les officiers. Elle a eu l'honneur de frayer le

chemin. C'est elle qui fait les dépenses de cette brochure, qui a fait les frais d'une circulaire antérieure, qui a décidé de fonder le journal l'*Alliance* dont vous pourrez lire le prospectus (intitulé "Notre Programme"), immédiatement après ces lignes. En dehors de la liste particulière de ses membres, elle compte bon nombre d'affiliés, et ici à Montréal, et en plusieurs autres endroits de la province, qui se partagent la tâche d'organiser des commanderies nouvelles.

Une grande association catholique, analogue à la nôtre, hautement et puissamment patronisée, vient de se constituer en France, notamment à Paris, sous le nom d'*Union du commerce et de l'industrie par paroisses.* Nous sommes en correspondance active avec l'un des deux Directeurs de l'entreprise française, et nous nous croyons fondés à dire que l'*Union* de France et l'*Union* de la province de Québec, l'*Union* de la mère et l'*Union* de la fille sont appelées à se prêter des secours mutuels, pour le plus grand avantage des hommes d'affaires et des classes agricoles et ouvrières des deux pays. Nous sommes aussi en échange d'excellents rapports avec une association du même genre existant aux Etats-Unis, et qui est sous la gouverne des Evêques catholiques américains.

Enfin, le mouvement dont les catholiques des autres pays nous ont donné l'exemple, et que nous avons commencé dans la province de Québec, est sérieux et s'impose à la considération et, croyons-

nous, à l'appui cordial et d'action de tous les hommes dignes du nom de patriotes.

PHILIPPE MASSON, Commandeur de la Commanderie Ville-Marie N° I.

HENRI HOWISON, Commandeur-Assistant de la Commanderie Ville-Marie N° I.

Le notaire JOSEPH CHARTRAND, Chevalier-Secrétaire de la Commanderie Ville-Marie N° I.

JOS. M. BEAUCHAMP, Chevalier-Secrétaire-Assistant de la Commanderie Ville-Marie N° I.

GEORGES LAURENT, Chevalier-Trésorier de la Commanderie Ville-Marie N° I.

F. X. LANGEVIN-LACROIX, Chevalier-Trésorier-Assistant de la Commanderie Ville-Marie N° I.

Comité Exécutif:—Les Chevaliers EDOUARD CONTANT et JAMES HOOLAHAN.

ENTREPOT ROYAL DE THE ET CAFE.

ÉTARLI EN 1860

Dufresne & Mongenais

Importateurs de FINES EPICERIES,

THÉS, CAFÉS, FRUITS, PROVISIONS, VINS

LIQUEURS FRANCAISES.

Les Marchandises Françaises et Italiennes sont une spécialité.

1621, 1623 & 1625

Notre - Dame Centre, MONTREAL.

PAS DE DEMAGOGIE.

Vous êtes un pauvre ouvrier, chargé de famille, et un labeur, peu rémunératif peut-être, vous accable. O mon cher ami, bénissez Dieu, si vous avez le pain qui nourrit, si vous avez le vêtement rapiécé qui protège contre le froid, si vous avez le foyer où l'on repose. Plusieurs n'ont pas ces biens, et voudraient les avoir. Soyez satisfait de posséder ces choses. Il vous en manque beaucoup d'autres, aux yeux du monde; soyez plus sage que le monde. Tout ce que vous n'avez pas constitue pour vous une richesse plus vraie, plus solide que tout ce que vous avez. Les misères, les privations sont la monnaie divine qui achète le ciel; on acquiert cette monnaie avec un peu de patience, elle se multiplie à mesure que la résignation grandit, avec l'amour elle devient une fortune. Aimez. N'enviez pas la maison plus confortable, le vêtement plus beau, la table plus abondante, le travail plus aisé. Aimez.

Oui, aimez, et bénissez Dieu. Bénissez-le davantage, car voici une association qui vient vers vous, et qui POUR vous et PAR vous deviendra puissante.

Elle pourra peut-être améliorer votre état; assurément, elle vous prémunira contre une misère plus forte. Aujourd'hui, l'ouvrage est dur, mais il apaise la faim et la soif de votre femme et de vos enfants et la vôtre ; demain, qui sait ? N'avez-vous pas vu quelquefois le démon sinistre du chômage paralyser votre bras, votre cœur, toutes les énergies de votre volonté ? Si vous le voulez, cela n'arrivera plus. Notre association vous tend mille bras prêts à vous aider ; elle vous offre mille cœurs disposés à consoler vos tristesses, mille volontés qui relèvent et appuient votre courage. Venez à elle. Tous ces secours qu'elle vous offre, il vous appartient de les multiplier et de les rendre de plus en plus efficaces. Organisée POUR vous, pour vous alléger le poids des soucis du lendemain, pour fortifier vos espérances, notre association grandira PAR vous. Ouvrier, mon ami, vous êtes légion. Fondez partout des commanderies ; rassemblez, groupez, unissez toutes vos forces. Faites appel à tous vos frères ; les frères qui s'entr'aident sont comme une forteresse inexpugnable.

En présence de votre union, que faudra-t-il faire ? Il faudra s'unir à vous. L'homme de profession, l'artiste, l'industriel, le marchand y viendront chercher leur clientèle, et ils l'y trouveront généreuse et fidèle.

Ouvrier, mon frère, soyez sur vos gardes. Fermez votre cœur à la haîne, votre esprit aux chimères, et vos oreilles aux séductions d'un discours menteur ; un tel discours est un dard envenimé.

Vous avez beaucoup à apprendre, sur l'exercice de vos devoirs, dans ce monde de l'économie sociale dont vous êtes l'un des agents les plus considérables, l'un des membres les plus souffrants. Il faut savoir qui écouter, et il faut savoir l'écouter. * N'applaudissez donc pas aisément à tout parleur, surtout à celui qui ne vous entretient que de vos droits. †

Vous avez des droits, cela est sûr ; mais autrui aussi a des droits. Autrui a le devoir de respecter vos droits, cela est incontestable, mais il est incontestable aussi que vous avez le devoir de respecter le droit d'autrui. Qui ne vous parle seulement que de vos droits est un impertinent qui se moque de vous, ou un filou qui veut s'enrichir des dépouilles de votre conscience. Le plus sacré de tous les droits, c'est le droit d'accomplir son devoir.

Oui, vous avez beaucoup à apprendre ; or, apprenez. Vos commanderies seront une académie pour vous. Vous irez y rencontrer vos frères les catholiques des autres classes de la société, qui y viendront vous instruire et vous édifier. Vous ouvrirez

---

* "Mes bien-aimés," vous dit l'apôtre St-Jean, "ne croyez "point à tout esprit, mais éprouvez les esprits s'ils sont de "Dieu ; parce que beaucoup de faux prophètes se sont élevés "dans le monde."

† "Je vous prie, mes frères," s'écrie l'apôtre St-Paul, "d'observer ceux qui sèment des *dissensions* et des *scandales* "contre la doctrine que vous avez apprise, et détournez-"vous d'eux. Car de tels hommes ne servent point le Christ "Notre-Seigneur, mais leur VENTRE ; et par de *douces* paroles "et des *flatteries*, ils séduisent les âmes simples."

ainsi dans vos commanderies un champ d'action propice aux économistes sérieux, aux orateurs honnêtes, aux écrivains consciencieux. La foule voudra avoir le privilège envié de se mêler à vous pour les entendre; vos nobles exemples l'édifieront, votre grand dévouement la gagnera, votre fier enthousiasme l'animera. Et c'est ainsi que PAR vous, la chevalerie canadienne croîtra toujours en nombre, en prestige et en puissance, pour la plus grande gloire de Dieu, pour le plus grand bien de la Patrie, et pour votre meilleur avantage.

MAXIMES.

" Tandis que nous avons le temps, faisons du bien à TOUS, et *principalement* à ceux qui sont de la famille de la foi."—ST-PAUL. *Epître aux Galates;* chap. VI, v. 10.

" Dès qu'un membre souffre, tous les autres souffrent avec lui, ou si un membre est glorifié, tous les autres se réjouissent avec lui."—ST-PAUL. 1*ère Epître aux Corinthiens;* chap. XII, v. 26.

" Le corps n'est pas un seul membre, mais beaucoup.

" Si le pied disait: Puisque je ne suis pas main, je ne suis pas du corps; ne serait-il point pour cela du corps?

" Et si l'oreille disait: Puisque je ne suis pas œil, je ne suis pas du corps; ne serait-elle point pour cela du corps?

" Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe? S'il était tout ouïe, où serait l'odorat?

" Mais Dieu a placé dans le corps chacun des membres comme il a voulu.

" Que si tous n'étaient qu'un seul membre, où serait le corps?

" Il y a donc beaucoup de membres, mais un seul corps." — St-Paul. 1*ère Epître aux Corinthiens;* chap. XII, vs. 14 et suivants.

" *Soutenez-vous les uns les autres*, comme le Christ vous a soutenus pour la gloire de Dieu."— St-Paul. *Epître aux Romains;* chap. XV, v. 7.

" Mes petits enfants, n'aimons point de parole ni de langue, mais en œuvres et en *vérité.*"— St-Jean. 1*ère Epître;* chap. 3, v. 18.

CHS DESJARDINS & CIE,

Manchonniers et Chapeliers,

Fabricants et Importateurs,

637 et 639, RUE Ste-CATHERINE

Montreal.

—o—

Maison fondée en 1876, dans l'intérêt de tous ceux qui aiment à acheter de BONNES FOURRURES à bon marché et pour argent comptant.

—o—

☞**ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE de Loutre de Mer, Loutre Canadienne, Mouton de Perse, Seal et Alaska, Astrakan et Bokasa. Castor piqué, Opossum, etc.**

Toutes des pelleteries de premier choix et vendues à GRAND MARCHÉ.—UN SEUL PRIX.

☞**Capots et Manteaux de toutes sortes, Casques et Manchons, en grande variété, Collets et Poignets en pelleteries, ce qu'il y a de plus nouveau.**

Ouvrage de première classe et garanti; couture solide. —PRIX DES PLUS RÉDUITS.

—o—

CET AUTOMNE!

☞ Notre STOCK est tellement fort ☜

ET LES AFFAIRES SI MAUVAISES!!

que nous sommes décidés de vendre toutes nos **Fourrures** à de GRANDES RÉDUCTIONS et à UN SEUL PRIX.

CHS DESJARDINS & CIE,

637 et 639, Rue Sainte-Catherine,

MONTREAL.

ENSEIGNE DES TROIS CHEVREUILS.

"L'ALLIANCE."

In vinculo pacis.
St-Paul. *Épître aux Éphésiens.*

Tels sont le titre et la devise d'un journal appelé à devenir l'organe de l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste.* Voici l'article-prospectus : —

NOTRE PROGRAMME.

Nous avons profité de la liberté qui nous est accordée par les lois de notre pays, pour nous associer en vue de la protection de tous les intérêts canadiens. Notre association est essentiellement protectrice : protectrice de l'ouvrier auquel il faut assurer du travail pour faire cesser les misères du chômage ; protectrice du jeune homme qu'il faut guider vers l'avenir, en l'assistant dans les premiers efforts qu'il tente pour se créer une situation ou s'établir ; protectrice de l'industriel, du négociant, ou de tout autre citoyen frappé par le malheur ; protectrice des intérêts de l'agriculture, des

intérêts de la colonisation, des intérêts de nos compatriotes émigrés auxquels nous offrons notre humble appui, pour favoriser le rapatriement des uns, et pour aider, si nous le pouvons, les autres à faire grandir leur influence sociale aux États-Unis.

Le champ des intérêts à protéger est immense, il n'a pas de frontières ; nous l'acceptons tel qu'il est sans vouloir le restreindre. Aussi, en outre de tout ce que nous nous proposons de faire favorablement à tous les intérêts susmentionnés, sommes-nous encore résolus de ne rien négliger pour promouvoir les progrès et agrandir le champ des sciences, des lettres et des arts nationaux.

Nous avons le dessein de réagir contre l'influence d'un certain vent venu de l'Europe, et dont le souffle bouleverserait ici une atmosphère qui n'est pas faite pour lui. L'on est, en quelques lieux, trop enclin à modeler ses mœurs et ses opinions, comme ses chapeaux, d'après les moules d'outre-mer, et à transplanter sur ce continent d'Amérique certains démêlés religieux ou politiques, certaines aspirations à un ordre social, qui ne trouve pas ici un sol naturel ni un climat propice.

De son côté, le feuilleton commet une œuvre pernicieuse en familiarisant l'esprit public avec les situations et les personnages d'une société étrangère et désordonnée ; par là, il gâte, il corrompt nos familles au sein desquelles il introduit de condamnables façons de penser et d'agir.

Attachons-nous bien plutôt à la Vérité. C'est Elle qui délivre de toutes les barrières, de tous

les obstacles opposés au Progrès, par l'égarement des cœurs, la corruption des consciences, l'ignorance des esprits. Elle seule sait ouvrir la voie propre aux aspirations particulières, à la vocation providentielle des individus, des familles, des races, des peuples, des empires. Elle seule, la VÉRITÉ sait à la fois nous instruire de nos devoirs et protéger nos droits. Elle est la base unique de toute vraie grandeur, individuelle ou nationale.

Or, la VÉRITÉ a pour nous, catholiques canadiens, son type le plus sacré, ici-bas, dans les enseignements du Souverain Pontife et de Nos Seigneurs les Évêques. Ceux-ci sont les vrais et fidèles messagers du Pape, chargés de nous faire entendre la voix qui parle de Rome, centre universel des intelligences et des cœurs. Simples laïques, les rédacteurs de l'*Alliance* s'engagent à recevoir avec la plus humble et la plus entière soumission la doctrine apportée par l'auguste message épiscopal, sans y rien ajouter et sans la moindre restriction. La Providence nous a donné les Évêques pour maîtres : nous irons à toutes les brèches que leurs mandements nous désigneront, nous courrons soutenir les remparts par eux signalés à notre garde. Leurs ordres, leurs commandements, leurs conseils ne trouveront pas notre zèle froid ni mesuré.

Nous tâcherons aussi, lorsqu'ils sonneront la retraite, d'être prompts à revenir du combat. Les chefs de la guerre sont aussi les maîtres de la paix. Nous sommes, nous voulons être des soldats disciplinés, qui ne savent qu'obéir, aussi prêts à dépo-

ser les armes qu'à les recevoir, faisant ce que leurs chefs leur ordonnent de faire, ne faisant pas ce que leurs chefs leur interdisent de faire, disposés à ne ménager aucune des hérésies dénoncées, et à les combattre toutes avec les moyens indiqués, mais n'en imaginant aucune en présence de laquelle l'autorité religieuse demeurerait muette. Les postes dorment tranquilles tant que la sentinelle ne crie pas ; le troupeau repose avec assurance, tant que le berger ne donne pas l'alarme.

II

Sur le terrain purement civique, nous réclamons pour nous la liberté dont jouissent tous nos concitoyens, et que nous garantissent les lois. Et c'est pourquoi nous nous sommes associés pour nous instruire mutuellement sur le meilleur exercice de nos droits et surtout de nos devoirs politiques, sans mettre en dédain la VÉRITÉ dont le triomphe est notre seul objectif. Nous disons : *surtout de nos devoirs*, car il n'y a pas de moyen plus sûr de faire valoir et respecter son droit, que de respecter le droit d'autrui, et partant de remplir son devoir. L'accomplissement du devoir est la plus forte garantie de l'exercice du droit.

Or, les droits présupposent des lois qui les consacrent, comme les devoirs, des lois qui les fixent. Et les lois, à leur tour, présupposent la VÉRITÉ qui en est le fondement. En dehors des assises de la vérité, les lois ne sont soutenues que sur le ter-

rain mouvant de l'arbitraire et du caprice humains ; elles garantissent mal le droit, elles consacrent mal le devoir. Il n'y a pas d'autres bonnes lois que celles qui sont sorties du moule du Décalogue et des commandements de l'Église. Moïse et le Christ vivant dans son Église, le Christ qui a perfectionné Moïse, sont les deux seuls vrais législateurs de l'humanité. S'ils ne sont pas les vrais interprètes de ceux-là, les autres législateurs sont des guides faux, ignorants ou malins, mais contre la malice ou l'ignorance desquels il faut se prémunir.

Par ce qui précède, nos lecteurs comprendront que nous entendons ne pas soustraire l'ordre civil à l'influence de l'autorité ecclésiastique ; ici encore, nous serons observateurs fidèles des enseignements des premiers Pasteurs. Nous nous efforcerons toutefois de ne pas commettre les exagérations d'un zèle emporté, et surtout de ne pas outrepasser le but des instructions épiscopales. Nous n'élèverons pas de dogmes dans le domaine des débats laissés aux libres appréciations ; nous nous contenterons d'y formuler avec sincérité nos opinions soumises à la critique et à l'examen publics. S'il arrivait que Nos Seigneurs les Évêques fussent eux-mêmes partagés d'avis, sur l'opportunité d'un débat grave ou en toute autre matière sérieuse, nous nous ferions un devoir de nous taire, plutôt que de soumettre d'aussi hauts et respectables différends à un juge aussi incompétent que l'opinion publique. L'expérience du passé atteste qu'un pareil uge ne sait que se scandaliser et s'émouvoir sans profit pour des questions au-dessus de ses lumières.

III

" Préparez la voie du Seigneur ; rendez droits ses sentiers " (*St-Luc ; chap.* 3, *v.* 4).

En même temps que nous prenons nos points pour établir, selon la mesure de nos forces, l'union des catholiques sous le gouvernement épiscopal dans les questions religieuses ou mixtes, nous nous efforçons de briser les barrières qui séparent les catholiques de cœur, de courage et d'action par les préjugés des races ou ceux des partis politiques.

L'association dont l'*Alliance* est l'organe ouvre ses portes à TOUS LES CATHOLIQUES PRATIQUANTS. Nulle exclusion. Libéraux et conservateurs, pauvres et riches, forts et faibles, instruits ou non ; hommes des professions libérales, hommes des métiers ; industriels, négociants, cultivateurs ; TOUS, elle vous invite. Acceptez-vous son programme ? Venez, vous êtes des siens. Peu importe le journal que vous lisiez, le club politique que vous fréquentiez, le dernier vote que vous ayiez jeté dans l'urne du scrutin secret. Du moment que vous êtes un catholique PRATIQUANT, vous avez un droit spécial à la protection et aux bons égards de notre association.

Nous comprenons que des catholiques peuvent se contredire ; nous ne comprenons pas qu'ils puissent se haïr et ne pas vivre en frères. Les soucis

de la politique peuvent bien les partager en camps divers, mais il doit toujours y avoir un terrain commun sur lequel la justice et la charité les voient rapprochés, unis, agissant de concert pour le bien de tous sous les regards de DIEU et de la PATRIE. Par tout l'univers, la société St-Vincent-de-Paul offre, par ses *Conférences*, un million d'exemples de cette admirable fraternité d'hommes ailleurs divisés. Nos *Commanderies* donneront le même spectacle. Le champ d'action y sera beaucoup plus étendu; la même entente, la même union y devront exister.

Le programme de nos études et de nos travaux est né du congrès catholique et de la convention nationale de Québec, en 1880, et de la convention nationale de Montréal, en 1884. Oui, c'est dans ces patriotiques assemblées, tenues sous le patronage, sous le regard et avec la participation bénie de Nos Seigneurs les Évêques, qu'a été élaboré et dressé tout un magnifique programme national que nous recevons comme règle et comme guide. Que si l'on en veut voir le détail, le voici :—

Favoriser le rapatriement de ceux d'entre nos compatriotes émigrés qui veulent revenir au pays ; aider, dans la mesure du possible, nos autres compatriotes des Etats-Unis à y agrandir leur influence sociale; donner de bon cœur, suivant nos moyens, à Nos Seigneurs les Évêques, nos contributions pour leur belle œuvre de la colonisation ; mettre nos cœurs, nos bourses, nos efforts à la disposition de cet excellent Père Labelle pour l'encouragement

des œuvres patriotiques qu'il entreprend ; associer nos ressources pour répondre avec plus d'efficacité à tous les appels de la charité catholique, pour fournir plus abondamment au soutien des œuvres épiscopales et paroissiales; donner du travail à l'ouvrier qui chôme, car nous voulons tout particulièrement secourir l'homme sans emploi ; faire connaître et prévaloir l'enseignement catholique dans toutes les questions de l'économie sociale; assister les premiers efforts du jeune homme qui veut s'établir; promouvoir les intérêts de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des arts, des professions libérales, des métiers ; encourager généreusement les sciences et la littérature nationales ; par tous les moyens légitimes, garder de l'émigration nos compatriotes, et, par de vastes associations coopératives dont l'*Alliance*, avec l'aide d'écrivains on ne peut plus distingués, exposera le projet, ouvrir un champ plus étendu, une carrière plus large à toutes les vraies énergies nationales.

Certes, voilà un programme immense, mais qui, malgré la diversité de ses articles, peut réunir et associer les efforts communs des catholiques de toutes les races, et de tous les partis politiques. Honnêtes conservateurs et honnêtes libéraux n'ont qu'un cœur et qu'une âme en présence de tous ces graves intérêts.

Nous ne jalousons aucune association. En ouvrant les portes de notre Chevalerie à tous les catholiques pratiquants, nous voyons, il est vrai, entrer dans nos rangs les membres de diverses congrégations

ou confréries. Celles-ci n'y perdent pas : leurs membres font, par le seul exemple, au sein de nos commanderies, une propagande très utile aux diverses congrégations auxquelles ils appartiennent. Il aura suffi à un tel de faire ses pâques, et de n'appartenir à aucune société secrète, pour être accueilli parmi nous. L'exemple de quelques-uns de ses frères le gagnera ; il voudra devenir plus *pratiquant* encore. Bientôt il possèdera toutes les qualifications requises pour entrer dans une confrérie catholique plus sévère sur les moyens d'admission.

Les *Commanderies* serviront ainsi de vestibule aux associations qui exigent davantage des hommes qui aspirent à y être admis ; elles deviendront comme une sorte de noviciat préparatoire aux Fraternités de St-François d'Assise, aux Congrégations de la sainte Vierge, aux Conférences de la Société St-Vincent-de-Paul, etc., etc. En outre, en inculquant l'esprit d'économie chrétienne à leurs chevaliers, en leur montrant la fin vraiment pratique de la vie de l'homme ici-bas, qui est de tendre dans un progrès continu vers ses destinées divines et terrestres par le renoncement, par le sacrifice et par le dévouement, les *Commanderies* en feront des collaborateurs empressés de toutes les œuvres catholiques, et des soutiens efficaces de toutes les institutions catholiques.

L'*Alliance*, non plus, ne jalouse les autres journaux dont elle ne conteste ni l'utilité ni les services. Elle puisera dans chacun d'eux toutes les

idées qui lui paraîtront dignes de propagande pour le bien de la patrie, et lorsqu'elle fera des emprunts, elle en donnera crédit à qui de droit. Nous désirons que plusieurs de nos confrères se montrent plus gracieux dans leur langage, plus modérés, moins ardents, moins personnels dans leurs polémiques. C'est un simple vœu que nous énonçons ; eux-mêmes le formulent quelquefois et se l'adressent comme une leçon, à tour de rôle, les uns aux autres. Nous comprenons par là qu'ils sont eux-mêmes les premiers à se reprocher leurs écarts de plume. C'est bon signe : l'on est ordinairement en voie de se corriger d'un défaut que l'on avoue et dont on rougit. Par là, nous comprenons encore que les intérêts et les entraînements de la polémique passionnent et bouleversent une raison qui, revenue à son calme naturel, ne se reconnaît plus dans ces excès qu'elle condamne.

Et c'est pourquoi nous éviterons ce que l'on est convenu d'appeler *la polémique*. Nous ne voulons pas diviser, nous voulons unir. Sans doute, nous ne nous flattons pas de l'espoir que nous ne rencontrerons jamais de contradicteurs ; nous espérons au moins ne pas nous faire d'ennemis. Nous tenant en dehors de tous les intérêts, de toutes les luttes des partis ; également éloignés et des faveurs ministérielles et des sourires de l'Opposition ; organes de citoyens appartenant à tous les partis politiques et unis pour faire triompher un programme qu'aucun parti n'est disposé à combattre, un programme qui sollicite les efforts de tous les

partis, puisqu'il est l'expression de nos grandes conventions nationales, nous traiterons toutes les questions d'économie politique et sociale au seul point de vue de l'intérêt de tous, sans vouloir servir aucune ambition personnelle, mais aussi sans nuire à aucune aspiration légitime.

"IN VINCULO PACIS."

Voilà notre devise: elle est extraite de l'épître de saint Paul aux Éphésiens auxquels le grand Apôtre disait: "*Ayez soin de garder* L'UNITÉ DE L'ESPRIT *dans le* LIEN DE LA PAIX, *in vinculo pacis.*"

Cette expression signifie que les chrétiens doivent s'aider entre eux comme des frères, et c'est bien dans ce sens que l'Apôtre l'entendait, puisqu'il ajoutait:... "*vous êtes un seul corps et un seul esprit.*"

Mais pour conserver ce lien de la paix, il faut l'unité de l'esprit, c'est-à-dire une commune soumission à une foi commune. L'erreur, ne pouvant pas offrir de fondement fixe à aucune conviction réfléchie, sépare les intelligences et les met en lutte contre l'autorité. Elle ne peut donc pas établir L'UNITÉ DE L'ESPRIT, ni donner la paix qui résulte nécessairement de la concorde des intelligences. Aussi, saint Paul écrivait-il aux Romains: "Je vous conjure, mes frères, DE PRENDRE GARDE à ceux qui se plaisent à faire naître des *dissentiments* et des *divisions*, EN NE SE CONFORMANT PAS A LA DOCTRINE QUI VOUS A ÉTÉ ENSEIGNÉE."

Notre devise renferme en elle-même tout notre programme. Elle appelle, elle sollicite les efforts de tous les hommes de bonne volonté auxquels il a été dit dans la nuit de la naissance du Sauveur :

PAX! PAIX!

MEUBLES ! ! MEUBLES ! ! MEUBLES ! !

☞ Le seul magasin où vous pouvez acheter un ☜

AMEUBLEMENT DE CHAMBRE

en noyer noir, avec dessus en marbre, pour **$45.00**

UN AMEUBLEMENT DE SALON,

en crin ou en couleur, pour - - - - - - - - **$35.00**

☞ Ainsi que toutes sortes de **Meubles** à des prix qui défient toute compétition.

A. DESCHAMBEAULT,

à l'enseigne de la grosse chaise,

566, STE-CATHERINE, COIN MONTCALM

MONTREAL.

LA PRESSE ET SES DEVOIRS.

Les lignes qui suivent sont extraites d'une *Lettre pastorale des Évêques de la province ecclésiastique de Québec*, portant la date du 22 septembre 1875. Nous les reproduisons ici avec un humble esprit de soumission, et en priant nos lecteurs de vouloir bien les considérer comme partie intégrante de notre programme.

" Dans notre siècle, la presse joue un rôle dont on ne peut se dissimuler l'importance pour le bien comme pour le mal. L'Eglise ne saurait demeurer spectatrice indifférente de ces luttes journalières qui se font soit dans les livres, soit dans les journaux. Ces écrits que la presse éternise en quelque sorte et jette aux quatre vents du ciel, sont bien autrement féconds, pour l'édification ou le scandale, qu'une parole presqu'aussitôt oubliée qu'entendue par un petit nombre d'auditeurs. Honneur et gloire à ces écrivains catholiques qui se proposent avant tout de propager et de défendre la vérité; qui approfondissent avec un soin scrupuleux les questions importantes qu'ils sont appelés à traiter! Mais que répondront au Souverain Juge

les écrivains pour qui la politique telle qu'ils l'entendent, c'est-à-dire, l'intérêt de leur parti, est la règle suprême ; qui ne tiennent pas compte de l'Eglise ; qui voudraient faire de cette Épouse du Christ, la vile esclave de César ; qui négligent ou même méprisent les avis de ceux que Jésus-Christ a chargés d'enseigner les vérités de la religion ?

" Les devoirs de la presse, tels que tracés par notre dernier Concile de Québec, peuvent se résumer ainsi : 1o Traiter toujours ses adversaires avec *charité*, *modération* et *respect*, car le *zèle pour la vérité ne saurait excuser aucun excès de langage*; 2o juger ses adversaires avec impartialité et justice, comme on voudrait être jugé soi-même ; 3o *ne point se hâter de condamner avant d'avoir bien examiné toutes choses ;* 4o prendre en bonne part ce qui est ambigu ; 5o éviter les railleries, les sarcasmes, les suppositions injurieuses à la réputation, les accusations mal fondées, l'imputation d'intentions que Dieu seul connaît.

" Ce que l'Église n'a point condamné, on peut bien le combattre, mais non pas le mal noter.

" Quand il s'agit des autorités ecclésiastiques ou civiles, le langage doit toujours être convenable et respectueux.

" Il ne faut pas traduire devant le tribunal incompétent de l'opinion publique des établissements dont les Évêques sont les protecteurs et les juges naturels.

" Ajoutons que le prêtre, et à plus forte raison, l'Évêque dans l'exercice de son ministère, n'est

pas justiciable de l'opinion publique, *mais de ses seuls supérieurs hiérarchiques.* Si quelqu'un croit avoir droit de se plaindre, il peut toujours le faire devant ceux qui ont droit de lui rendre justice; du prêtre on peut appeler à l'Évêque, de celui-ci à l'Archevêque et de l'Archevêque au Souverain Pontife; *mais il ne peut jamais être permis de répéter sur les journaux les mille et mille bruits que les excitations politiques font surgir comme les vagues d'une mer en furie.*

" Il ne faut pas non plus oublier que si les lois particulières faites par un Évêque n'obligent pas en dehors de son diocèse, les principes qu'il expose dans ses lettres pastorales sont de tous les temps et de tous les lieux. Si quelqu'un, ecclésiastique ou laïque, se croit en droit de ne pas écouter la voix d'un pasteur qui n'est pas le sien, *il n'a pas le droit pour cela de le critiquer et de le juger.*"

GEORGE LAURENT

Peintre-Décorateur

No 229, ST-URBAIN

Montréal.

PHARMACIE ST-JACQUES!

646, RUE STE-CATHERINE

MONTREAL

(Voisine de la Banque d'Epargnes).

—o—

☞On trouvera toujours à notre établissement un assortiment complet et varié de DROGUES, MEDICAMENTS, PRODUITS CHIMIQUES, ARTICLES DE TOILETTE, EPONGES, CHAMOIS, PARFUMERIE, SAVONS, INSTRUMENTS, BANDAGES, et tout ce qui se vend dans une pharmacie de première classe.

Nous recommandons surtout notre ligne de

DESINFECTANTS

ACIDE CARBOLIQUE, POUDRE CARBOLIQUE, CHLORURE DE CHAUX, Etc.

Le Savon "SAPO-PHENYL"

à l'Acide Carbolique et à la Glycerine, employé régulièrement comme savon de toilette, est un préventif très efficace contre les maladies contagieuses, comme la **Picote,** le **Choléra,** les **Fièvres,** etc.

Le "**SAPO-PHENYL**" guérit promptement les plaies, les gerçures, les piqûres, les dartres, etc. C'est la meilleure chose connue pour empêcher la chute des cheveux et nettoyer la tête.

S. LACHANCE,

AGENT GÉNÉRAL POUR LE **REMEDE DU Dr SEY,**
LA **LOTION PERSIENNE** ET LES **AMERS INDIGENES.**

646, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

SUCCURSALE A HOCHELAGA,

COIN DES RUES DESERY ET NOTRE-DAME.

LETTRE A NOS COMPATRIOTES

LE VRAI PROGRÈS PAR L'UNION DES CATHOLIQUES.

CHERS AMIS,

Depuis huit ans, sous le nom d'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean*, existe aux États-Unis une association composée aujourd'hui de 96 branches particulières ou succursales nommées *Commanderies*, établies à Rochester, Cincinnati, Washington, Cleveland, Buffalo, Vicksburg, Jackson, Détroit, Au Sable, Syracuse, Utica, Akron, Sandusky, Peoria, Oscoda, Reading, etc., etc. A l'instar de la franc-maçonnerie, elle recrute dans son sein toutes les langues, toutes les nationalités, toutes les races, mais à l'opposé de la franc-maçonnerie, elle ne reçoit que des catholiques pratiquants, et exclut énergiquement tous les membres des sociétés secrètes et de toutes les associations condamnées par l'Église. Du reste, elle vit et agit sous la gouverne de l'Église ; chacune de ses *Commanderies* est sous le contrôle d'un chapelain approuvé par l'Ordinaire du lieu, et l'*Union* gé-

nérale est sous la haute direction spirituelle d'un Évêque. Cette année le *Suprême Directeur Spirituel* est Sa Grandeur Mgr Wm. Henry Elder, D. D., évêque de Cincinnati, Ohio. Au cours de leur convention générale, tenue cette année les 24, 25 et 26 juin, à Chicago, Ill., les *Chevaliers de St-Jean* ont eu le bonheur de recevoir la dépêche suivante :

" Rome, Italie, 26 juin 1885.

A Casper J. Drescher, Chicago :

Le Saint-Père, agréant l'hommage rendu, bénit les *Chevaliers de St-Jean* et leurs travaux.

Cardinal Jacobini."

Cette protection officielle des autorités ecclésiastiques à l'égard des *Chevaliers de St-Jean* pourrait faire croire que les commanderies américaines sont des congrégations dont les membres s'appliquent particulièrement à des œuvres religieuses et à des exercices de piété. Il n'en est rien. Les commanderies américaines sont plutôt des associations civiles chargées de secourir leurs chevaliers dans toutes les circonstances de la vie et de faire prospérer les affaires de leurs chevaliers suivant les règles de la justice, c'est-à-dire d'une économie sociale et politique appuyée sur les principes catholiques.

Nous aurions voulu placer sous d'aussi augustes auspices une association analogue à celle des chevaliers des États-Unis, et que nous entreprenons d'établir par toute la province de Québec. Nous

avons fait en ce sens d'obstinés et persévérants efforts. Nos démarches n'ont pas été rebutées, mais il nous a fallu comprendre qu'on ne connaît un arbre que par les fruits qu'il porte, qu'on n'apprécie surtout la valeur d'un raisin que par le vin qu'il produit, et qu'une semence ne fait bien connaître sa richesse qu'au jour où elle mûrit. D'ici là, il faut attendre : l'arbre peut sécher avant de grandir, la semence peut n'avoir aucune énergie vitale, ou encore être jetée en une terre impropre ou mal cultivée.

De vaillants catholiques français, dans une magnifique brochure (*La Rénovation du Travail*) qu'ils viennent de publier, disent : — " Après TROIS ANS " de persévérance dans l'étude, s'attachant à une " propagande incessante, cherchant à rallier à la " cause du travail honnêtement et chrétiennement " envisagé les bonnes volontés intelligentes, la " *Mutualité chrétienne* eut le bonheur de voir *approu-* " *ver ses vues* par l'autorité ecclésiastique." Certes ! trois ans d'action méritaient bien un pareil résultat, mais aussi un pareil résultat récompense bien trois ans d'action.

Eh bien ! mes chers compatriotes, je ne viens pas encore vous inviter à porter la palme, je viens seulement vous engager à la conquérir. Contentons-nous du *laisser-faire*. La carrière ouverte à nos travaux est grande, elle est immense ; des hommes de cœur, en présence d'une entreprise de géant, savent non pas s'amollir, mais s'animer. La longueur du chemin invite non pas à s'arrêter, mais à

courir. Le programme de l'*Alliance*, qui doit être le programme de l'association projetée, présente tout un monde à vos études, à vos aspirations, à vos espérances, à votre énergie, à vos combats. Le père de famille n'y a pas mis de barrières ; agissez. Ne vous découragez pas s'il ne vous couronne pas avant le terme de la lutte ; le salaire se donne à la fin de la journée. Le père de famille est vigilant, il n'est pas loin ; il voit et il juge les efforts de ses enfants. Ceux-ci ne le voient pas ; se décourageront-ils ? Non. Ils le verront quand il apportera la bénédiction ; ils le verront peut-être avant, si leurs intentions ne sont pas pures, si leurs sentiers ne sont pas droits, si leurs œuvres ne sont pas bonnes. Gare à ceux qui le verront alors ! Mais ils recevront la bénédiction ceux qui s'appliquent à promouvoir LE VRAI PROGRÈS PAR L'UNION DES CATHOLIQUES.

I.

INVITATION A TOUS LES CANADIENS CATHOLIQUES.

N'oublions point qu'il n'est pas question ici de fonder une association de piété. La chose est importante à considérer, en ce qui concerne l'admission des *Chevaliers*.

Il n'y a rien de plus louable, assurément, que d'appartenir à la société St-Vincent-de-Paul ou à quelqu'une des nombreuses congrégations de la sainte Vierge, ou des autres associations pieuses

dont notre catholique province se fait honorablement un titre de gloire. Néanmoins, des catholiques PRATIQUANTS commettent la faute de s'éloigner de ces excellentes associations. Trop de catholiques, hélas ! *mesurent* avec Dieu et son Église, et ne s'en tiennent qu'à l'accomplissement des prescriptions rigoureuses, en ne se compromettant pas avec les associations excommuniées ou même simplement défendues, en assistant à la messe le dimanche et en accomplissant le devoir pascal.

Selon la signification du mot, ce sont des catholiques PRATIQUANTS, et l'Église les regarde et les chérit comme ses enfants.

Or, l'*Union catholique romaine des chevaliers de St-Jean-Baptiste* ne devra pas les exclure, ni même tendre à les tenir à l'écart.

Contre le mal de la division qui met le désordre à l'intérieur de la forteresse catholique dont il affaiblit la résistance aux ennemis du dehors, il faut nécessairement, comme remède, l'association de *toutes* les forces, de *toutes* les ressources, de *toutes* les intelligences, de *toutes* les volontés catholiques.

Ne repoussons pas les tièdes ; plutôt, invitons-les, attirons-les, entraînons-les.

La Religion et la Patrie demandent l'union de tous les efforts ; accordons de bon cœur et sans réserve le sacrifice de nos répugnances personnelles.

Surtout, étouffons nos sympathies et nos répugnances politiques. Il ne doit pas s'agir ici de servir les fins d'un parti, ni les vues particulières d'un

chef de parti. L'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste* doit être, non pas une association de *conservateurs*, non pas une association de *libéraux*, mais une association canadienne catholique se proposant de servir tous les intérêts catholiques canadiens.

Ce qui existe aux États-Unis ne pourrait-il pas exister ici ? Et sans aller aussi loin chercher un exemple, ne voyons-nous pas tous les jours, agir au milieu même de nous une association admirable dont la naissance ne date que d'un demi-siècle et qui compte aujourd'hui des adhérents dans tous les endroits de l'univers catholique ? C'est la société St-Vincent-de-Paul. Ses *conférences*, qui sont autant d'associations distinctes portant chacune un nom particulier, et ayant chacune ses officiers spéciaux, se multiplient partout. Chacune a son propre champ d'action. Chacune ouvre ses rangs à *tous* les catholiques de bonnes mœurs, désireux d'exercer des œuvres de charité, et ne s'enquiert pas de leurs opinions politiques. Chacune offre le spectacle du mélange de toutes les classes sociales. Chacune obéit à un règlement imposé à *toutes*, et *toutes*, animées du même esprit, exécutent avec une harmonie parfaite, un programme commun. Partout, la même distribution dans *l'ordre du jour ;* le même exposé, calme et sans discussion, des œuvres faites et des œuvres à faire ; la même préoccupation et le même soin des pauvres de Jésus-Christ, le même service de la charité opéré au moyen de la même méthode.

Une semblable organisation ne peut-elle pas être établie pour servir un programme beaucoup plus général, comprenant la défense et la conservation de tous les intérêts catholiques ?

En définitive, c'est toujours à l'Église qu'il faut demander la solution des grands problèmes qui agitent ou qui troublent les sociétés. Seule héritière de l'esprit et des enseignements du Christ, elle est l'institutrice permanente qui survit à tous les chefs de partis, à toutes les factions, à toutes les écoles exclusives, à tous les systèmes de gouvernement ou d'économie sociale imaginés par l'homme. Elle est l'arche de salut dominant tous les flots et conduisant avec certitude au rivage le naufragé qui n'a même plus d'autre espérance. Or, l'Eglise ne ferme ses portes à aucun désir sincère, à aucune intelligence bien disposée. Elle fait plus : elle envoie ses missionnaires chercher les âmes ignorantes et les convertir. L'Église est notre mère, imitons-la. N'établissons donc plus de camps divisés dans Israël ; ne mettons donc plus aux mains des frères des armes contre leurs frères. Ne cachons pas la lumière sous le boisseau, car elle luit pour tout le monde, et c'est injustice que d'en dérober les rayons au prochain.

" C'est pourquoi," nous écrirons-nous ici avec M. H. Labonde l'un des deux Directeurs de l'*Agence de l'Union du Commerce et de l'Industrie par paroisses*, en France, " nous venons demander à " TOUS les *catholiques* SINCÈRES de coopérer à la " création d'une véritable école pratique d'écono-

" mie sociale chrétienne, formée d'une hiérarchie
" de trois sortes d'associations distinctes, mais
" étroitement unies par le lien de la charité, savoir :

" 1° Associations de doctrine ayant à leur tête
" des membres du clergé et composées d'hommes
" de science, économistes, ingénieurs, juriscon-
" sultes, médecins, etc., mettant à la portée des
" groupes d'hommes de bonne volonté l'enseigne-
" ment des vérités nécessaires à leur mission sociale
" et à leur état ;

" 2° Associations de CAPITALISTES résolus à se-
" conder les efforts des travailleurs chrétiens pour
" le maintien de la loi de Dieu et le service de
" Notre-Seigneur Jésus-Christ et de son Eglise ;

" 3° Associations de travailleurs chrétiens se
" recrutant parmi les commerçants, industriels,
" employés honorables, en un mot, l'élite du tra-
" vail formant une société de protection mutuelle,
" composée de groupes paroissiaux, puis de grou-
" pes de professions similaires.

" Il est incontestable que c'est dans les initia-
" tives de ces derniers groupes et dans leur inces-
" sante activité que l'on trouvera la force d'impul-
" sion la plus considérable pour la restauration
" de la morale chrétienne au milieu du travail.

" En effet, le travailleur sans fortune est plus
" que tout autre à la merci de l'injustice et de
" l'oppression. Lui indiquer clairement la voie où
" il trouvera moins de déboires et plus de paix,
" c'est le mettre immédiatement en marche.

" Il dépendra des hommes de doctrine de régler
" et de diriger l'impulsion des hommes d'action."

Au cours d'un rapport lu dans une réunion tenue le 10 juillet 1884, chez M. le comte A. DE ROUGÉ, Mr H. Labonde, déjà cité, disait : — " L'œu-
" vre de protection mutuelle du travail et de
" l'honnêteté a de trop douloureuses raisons
" d'être. Elle devient d'un intérêt universel et
" urgent.

" Pour la développer, il faut nécessairement
" tout d'abord un milieu favorable, c'est pourquoi
" nous avons pensé à la création d'un cercle com-
" mercial, à un lieu de réunion, d'études, de ren-
" seignements, de services mutuels, où les per-
" sonnes du commerce et de l'industrie puissent
" se rencontrer les unes les autres et se trouver
" facilement en rapport avec les hommes de doc-
" trine et de science.

" Dans de telles réunions, les préjugés de classe,
" de famille, de fortune, d'éducation, de politique,
" doivent s'effacer pour faire place au bon sens et
" à un esprit PACIFIQUE et GÉNÉREUX.

" Nous voudrions qu'on fit appel à *toutes* les
" bonnes volontés, à *toutes* les intelligences, à *toutes*
" les initiatives, afin d'organiser des conférences
" périodiques sur les questions du travail et de
" l'économie sociale trop négligées des catholiques.

" Nous voudrions qu'il fût ouvert une enquête
" permanente sur les faits de nature à éclairer
" l'opinion touchant les véritables intérêts des
" travailleurs.

....." Parmi les nombreux services que peut
" rendre un cercle commercial bien organisé, nous

" indiquerons un des plus importants, c'est l'éta-
" blissement de la propagande la plus naturelle
" et la plus logique par le moyen d'une agence de
" placement en faveur des employés recomman-
" dables.

" Un office de placement, sérieusement organisé,
" ne doit pas se borner à n'être qu'un banal bureau
" de renseignements sans aucune influence morale.
" Mais pour remplir consciencieusement sa tâche
" d'intermédiaire, il doit tenir compte soigneuse-
" ment des intérêts communs du patron et de
" l'employé, de la valeur morale et de la capacité
" de celui-ci aussi bien que des dispositions chré-
" tiennes de celui-là dans l'exercice de ses droits
" et de ses devoirs de chef de travail, afin de don-
" ner satisfaction à l'un et à l'autre. Un tel office
" peut facilement recruter dans sa clientèle des
" propagateurs nombreux, intelligents et dévoués.

" Parmi les travailleurs honnêtes à qui l'on pro-
" curera d'honorables occupations, qui peut dou-
" ter qu'on n'en trouve un nombre considérable,
" heureux de reconnaître le service qu'on aura pu
" leur rendre en se faisant les auxiliaires et les
" coopérateurs dévoués d'une œuvre d'intérêt gé-
" néral qui peut, à tout moment, les assister pour
" leur intérêt particulier."

J'ai voulu, mes chers compatriotes, multiplier ces intéressantes citations pour démontrer, par la nature des travaux d'une pareille association, par l'immensité des œuvres à faire, qu'une pareille entreprise est au-dessus des forces d'une école exclu-

☞ FAITES ASSURER VOS EGLISES !

CONTRE LE FEU (GRATIS).

———o———

Notre appareil de chauffage perfectionné avec tuyaux spécialement adaptés aux Eglises faisant usage de poêles à bois ou fournaises à charbon, est la meilleure police d'assurance qu'une fabrique peut prendre contre le feu, et c'est la plus économique.

L'expérience nous démontre que tous les feux qui ont détruit nos plus belles églises depuis quelques années n'ont eu pour cause que les mauvais systèmes de chauffage aujourd'hui en usage. Il est temps de trouver un remède à ce triste état de choses. Notre appareil est le seul et vrai moyen d'éviter t ut accident par le feu.

Ce système est tellement parfait qu'il y a impossibilité qu'aucune étincelle s'échappe par le tuyau. Le tuyau central fabriqué avec une tôle spécialement importée et confectionnée pour cet usage, est d'une solidité à l'épreuve de tout accident. La partie qui se trouve dans la voûte, soustraite à la vue, est faite de tôle double. De plus, le tirage est tellement fort que le tuyau ne fume et ne coule jamais.

Spécialité pour les fabriques—Poêles à bois pour Eglises.

Poêles à bois, de 4 pieds, donnant plus de chaleur que 6 poêles ordinaires.

Poêles à charbon améliorés et adaptés spécialement au service des églises, supérieurs pour la chaleur et l'économie à tout ce qui s'est vu jusqu'à ce jour.

Défiez-vous des imitations.

Personne ne peut poser nos appareils de chauffage sans s'exposer à être poursuivi.

Ils ont été tous brevetés le 11 avril 1883 sous No 16,640.

Nous sommes les seuls, en Canada, propriétaires et inventeurs d'appareils perfectionnés pour le **chauffage des Eglises,** soit avec **poêles à charbon** ou **poêles à bois.—Nos prix sont des plus modérés. —Nos ouvrages sont tous garantis.**

Nos conditions sont des plus faciles.—Aucune fabrique ne devrait commencer l'hiver sans venir au moins visiter nos **poêles améliorés et adaptés au chauffage des Eglises.**

O. DESJARDINS & CIE,

No 482, rue Ste-Catherine, Montreal.

☞ S'occupent également de couverture de tout genre, même en ardoise ; plombage, gaz et ferblanterie des plus variées, etc.

———o———

RÉFÉRENCES:

Nos tuyaux ont été posés, et peuvent être vus, dans les églises des paroisses suivantes d'où on pourra obtenir des certificats: Vaudreuil, Isle du Pas, St-Philippe, St-Bruno, St-Télesphore, St-Michel, St-Rémi, St-Isidore, Ste-Martine, Chambly, Ste-Victoire, Ste-Claire de la Beauce Pointe-Claire, Ste-Geneviève, St-Raphaël, St-Polycarpe, St-Hugues, Pointe-aux-Trembles, St-Valentin, St-Georges d'Henriville, St-Henri de Mascouche, Kamouraska, Malbaie, St-Fidèle, Ste-Emilie, Ste-Luce, St-Eloi et St-Mathieu, Ste-Hélène, St-Arsène, St-André, St-Roch des Aulnets, St-Denis, St-Alexandre, St-Pierre de la Rivière-du-Sud.

sive, mais qu'elle sollicite le concours nécessaire de toutes les bonnes volontés intelligentes.

Eh ! ne voilà-t-il pas que cette entreprise va devenir internationale ! Pourquoi ne le deviendrait-elle pas? Si vous doutez, lisez le comte François de Kuefstein. Au cours d'un rapport du congrès des économistes d'Allemagne, et qu'il adresse au journal *l'Étendard*, le noble comte, un autrichien, écrit ce qui suit :

" Nous voyons travailler ensemble tant la grande " industrie que le commerce, moyennant des voies " de communication, indéfiniment perfectionnées, " à dépasser les frontières et à étendre chaque " jour davantage le terrain de leur action. Loin de " trouver la chose mauvaise en elle-même, nous " pensons que le bon Dieu veut *le rapprochement et* " *la plus grande fraternité des peuples.*

" Au lieu de contrecarrer ce mouvement si clai- " rement prononcé, *il s'agit plutôt de le favoriser ;* " *mais cela de telle façon que le rapprochement et la* " *facilité des rapports augmentée puissent réellement* " *donner les bons résultats espérés* et non occasionner " des ruines économiques, des misères et des in- " justices plus ou moins marquées.

" Il s'agira donc de régulariser ce mouvement, " de l'établir sur des bases à l'avantage réel de " tous.

" Nous croyons *nécessaire* la conservation de " l'individualité indépendante de chaque pays ou " nation ; et à cette fin, il faut lui conserver son " indépendance économique. Chacun des grands

" pays qui forment en même temps une entité
" économique doit conserver son caractère, *mais*
" *c'est sa propre affaire d'y travailler*. Pour empêcher
" d'un côté de surfaire une de ces grandes entités
" économiques à l'avantage d'autres, et puis pour
" combattre autant que possible les *injustices* qui
" se font par des contrats de salaires *sans égard*
" *aux besoins de l'homme*—besoins matériels et spi-
" rituels,—et pour faciliter la multiplication des
" rapports internationaux en les rendant utiles
" pour tous les intéressés ; pour toutes ces raisons,
" il est NÉCESSAIRE de s'entendre, *par voie interna-*
" *tionale*, sur la PROTECTION qu'il sera généralement
" reconnu nécessaire d'accorder aux travailleurs."
(*L'Etendard*, de Montréal ; numéro du 31 octobre 1885).

Oui, ajouterons-nous encore avec Mr Labonde, —"il faut porter la défense où se porte l'attaque,
" dans la vie réelle, dans le milieu du travail et
" des intérêts, et Notre Saint-Père le Pape Léon
" XIII nous indique nettement à quels moyens
" pratiques nous devons et pouvons recourir."
Dans Sa magistrale Encyclique *Humanum Genus*, Il en a appelé à l'union de tous les efforts catholiques contre les agissements et les envahissements de la franc-maçonnerie, et Sa parole inspirée a porté les catholiques du monde entier à organiser contre l'action universelle du mal, l'action universelle du bien, contre la conspiration universelle du mensonge, la défense universelle de la vérité, contre les empiètements universels de l'injustice

la protection universelle de tous les intérêts légitimes.

Mes chers compatriotes, ne demeurons donc pas voix muettes dans ce concert d'acclamations généreuses répondant à l'appel du Pape. Levons-nous à notre tour, associons-nous et préparons-nous à repousser les attaques de l'ennemi signalé par la sentinelle du Vatican. Rallions tous les courages, toutes les bonnes volontés intelligentes. Faisons une union sincère, pratique, efficace de tous les intérêts catholiques canadiens servis par tous les Canadiens catholiques, à quelque race que ceux-ci appartiennent, quelle que soit la langue qu'ils parlent, quel que soit le parti politique qui les compte dans ses rangs.

Union des catholiques d'un même pays, union de ces catholiques avec les catholiques du monde entier, voilà le but qui sollicite vos efforts.

Mais, comme le dit si bien M. le comte de Kuefstein déjà cité, *c'est la propre affaire de chaque pays de travailler à conserver le caractère de son entité économique.* Commençons donc par nous-mêmes.

Cela compris, étudions maintenant les principaux avantages qui résulteront d'une semblable association pour le Canada catholique.

II

AVANTAGES.

1. *Augmentation des richesses catholiques.* — Trop souvent il y a indifférence et apathie des catholiques à l'égard des catholiques.

Sans doute, chers compatriotes, dans un pays comme le Canada où les religions, comme les races, sont mixtes, il faut, dans l'intérêt de la paix sociale, savoir être diplomate, éviter tout froissement inutile, respecter et faire respecter tous les droits et toutes les situations légitimes. Je dirai plus : comme catholiques, nous avons le devoir de manifester notre foi aux yeux des protestants, et l'un des moyens les plus efficaces de cette manifestation est le soin que nous prenons, nous puissante majorité de la province de Québec, d'exercer la justice à l'égard même de la minorité qui appartient aux sectes. Nous ne devons pas moins éviter de conclure, de la charité que nous devons avoir pour les personnes, à la conciliation de la vérité avec l'erreur, du mal avec le bien. Surtout, ne nous laissons pas séduire par ces utopies gracieuses peut-être de forme, mais horribles dans le fond, qui veulent établir l'indifférence pratique en matière de principes, disant que le " patriotisme n'a pas de religion."

Il n'y a de patriotisme complet que le patriotisme catholique. Le catholicisme seul renferme

dans sa doctrine et dans sa morale la somme entière de tous les appuis, de tous les contrepoids indispensables à l'équilibre parfait des forces individuelles; il est l'unique fondement d'une civilisation achevée.

Il résulte de là que, comme patriotes, nous avons l'obligation d'employer toutes nos ressources, en autant que les circonstances nous le permettent, à agrandir l'influence du catholicisme. Et ce sera là le principal avantage de notre grande chevalerie de nous encourager, animer, aider mutuellement dans l'exercice de ce devoir.

Le catholicisme n'est pas un être de fiction, une simple idée abstraite; c'est, au contraire, une ASSOCIATION réelle, visible, tangible d'hommes qu'il instruit, éclaire et civilise par ses dogmes, qu'il dirige par sa morale, qu'il purifie et sanctifie par ses sacrements, et que seul, par tous ces moyens, il conduit à leur véritable fin dernière.

La force d'une association augmente en proportion de l'influence des membres qui la composent, des institutions qu'elle a établies, des œuvres qu'elle fait. Il est vrai que l'Église est une association divine que le miracle seul peut soutenir à défaut de tout appui de l'homme; néanmoins, Dieu attend les efforts de l'homme et il les exige. Si donc, nous voulons sincèrement fortifier et répandre l'influence de l'Eglise, nous nous efforcerons d'agrandir l'influence et des catholiques, et des institutions catholiques, et des œuvres catholiques.

Ces institutions et ces œuvres ne trouvent pas de collaborateurs plus généreux et plus assidus que les catholiques eux-mêmes. Ce sont les catholiques qui édifient, par leurs souscriptions, les temples catholiques, les universités catholiques, les édifices des communautés catholiques, les séminaires, toutes les maisons d'éducation et de charité catholiques. Ils sont les seuls soutiens des sociétés St-Vincent-de-Paul et de toutes les véritables œuvres de charité. En dehors d'eux la charité n'a plus de nom que la philanthropie, et comme elle ne trouve plus sa source dans ce sanctuaire intérieur des âmes que le Christ anime et embrase, ses résultats demeurent à peu près stériles.

Nous sortirons donc des entraves de l'indifférence que nous pouvions avoir les uns pour les autres, et nous agirons comme des frères qui s'aiment, les uns à l'égard des autres.

Étudions d'autres avantages qui résulteront de l'union de toutes nos forces.

2. *Protection de nos compatriotes à l'étranger et surtout aux Etats-Unis. Remède contre l'émigration. Immigration. Colonisation. Sciences, littérature, arts, professions, commerce, industries et métiers nationaux.* — L'homme, a-t-on dit avec raison, est une intelligence *servie* par des organes.

Les organes ne sont en effet que des instruments corporels mis au service de l'intelligence. Cela signifie que l'intelligence doit toujours dominer. Aussi l'adage latin " *meus sana in corpore sano*, un

esprit sain dans un corps sain," n'est-il vrai qu'en tenant compte des exceptions. Ne voit-on pas des corps en apparence pleins de santé et de force imposer leur joug à des âmes grossières et avilies ?

Ce qui se produit dans l'individu, se produit aussi dans le corps social qui n'est que la collection des individus. La société étant un être composé, ne peut avoir une autre nature que les éléments qui la forment. Si je puis m'exprimer ainsi : l'union des âmes individuelles compose l'âme sociale, comme l'union des intérêts physiques individuels compose la matière sociale. Mais, au-dessus des intérêts physiques de l'individu (par exemple de l'intérêt qu'il a de voir une législation sanitaire protéger la santé publique par des mesures préventives contre les maladies contagieuses, ou par des précautions relatives aux articles de commerce destinés à l'alimentation publique; de l'intérêt que l'agriculture, l'industrie et le commerce ont de voir s'améliorer et se multiplier les routes sur mer et sur terre, s'ouvrir des débouchés et s'établir des centres nouveaux pour l'écoulement plus abondant et plus rapide des produits agricoles et des produits manufacturés ; de l'intérêt que l'on porte à toutes les découvertes des sciences naturelles et à tous les perfectionnements matériels apportés par les arts et les métiers ; etc., etc.), au-dessus de tous ces intérêts purement ou surtout matériels, priment les intérêts intellectuels et moraux de l'âme sociale. Ce sont surtout ces intérêts qu'un patriote sincère doit s'appliquer à servir, sans négliger les autres.

Que fera donc l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste?*—Par la protection efficace qu'elle donnera constamment à tous les intérêts matériels, elle aura principalement en vue la protection des intérêts spirituels; car le progrès matériel ne peut honorer l'homme qui y contribue ou en jouit qu'à la condition que ce progrès l'aide à se diriger vers sa fin dernière. Toute jouissance offerte à la société, et qui a pour but de séduire les sens extérieurs de l'homme, de l'attacher à la terre et de lui faire oublier le ciel, est un leurre et non un progrès. Il est vrai qu'une invention véritablement utile peut produire le même effet, mais dans ce dernier cas, cela dépend du mauvais exercice de la liberté humaine; ce dont les uns abusent et font un mal, d'autres l'appliquent au service de Dieu et de l'humanité, tandis qu'une jouissance qui n'a pas d'autre fin ou ne peut pas en avoir d'autre que de détourner l'homme de son devoir n'a aucune raison d'existence, et l'on ne peut faire valoir en sa faveur aucune excuse.

Il est donc entendu que la *Chevalerie de St-Jean-Baptiste* veut uniquement LE VRAI PROGRÈS PAR L'UNION DES CATHOLIQUES, non pas le progrès qui satisfait seulement les corps, mais le progrès qui satisfait en même temps les véritables besoins des âmes. Il est entendu aussi qu'elle devra résister de tout son pouvoir à toute influence qui, sous le faux prétexte de progrès, tend à introduire le désordre dans les esprits et dans les cœurs.

Ces principes posés, étudions en détail les divers

avantages matériels que l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St. Jean-Baptiste* offre à nos compatriotes, comme à nos frères émigrés des Etats-Unis.

I

QUELLE PROTECTION PUISSANTE ELLE POURRA EXERCER POUR L'AVANTAGE DE NOS COMPATRIOTES ÉMIGRÉS !

L'émigration parait être un mal inévitable. Nous ne devons pas l'encourager ; nous devons, au contraire, ne rien négliger pour en arrêter les progrès. Mais le mal existe, et si nous ne pouvons pas le guérir, nous pouvons en adoucir la rigueur.

Et voici comment. L'un des membres d'une commanderie canadienne se voit forcé, par le défaut de ressources et le manque d'ouvrage, de quitter le sol natal pour aller demander aux États-Unis le travail qui lui fera gagner la subsistance de sa famille. Qu'adviendra-t-il ? La commanderie à laquelle il appartient lui fournira, s'il y a lieu, des lettres-patentes le recommandant aux bons égards et à la protection de toutes les commanderies des États-Unis. Pour lui, ces lettres-patentes auront un plus sûr effet que le signe secret par lequel le franc-maçon se fait reconnaître de tous les maçons de l'univers. Possesseur de ces lettres, le chevalier peut se présenter partout ; c'est la clef qui lui ouvre la porte de toutes les commanderies,

c'est le cachet de famille qui le fait recevoir par tous les chevaliers, non plus seulement comme un ami, mais comme un frère auquel ils doivent des égards tout à fait particuliers. Aussi, est-il accueilli comme il convient, c'est-à-dire comme un parent en détresse, que des malheurs ont forcé de quitter son pays. Si on ne peut lui trouver de l'emploi dans un lieu, on lui en trouvera dans un autre, et on le dirigera par de bons et charitables conseils.

Ce n'est pas tout. En lui assurant le travail dont la rémunération le mettra en situation de pourvoir à ses besoins matériels, les chevaliers ses frères n'oublient pas les besoins de son intelligence. Les réunions de la commanderie nouvelle à laquelle il vient d'être affilié par le moyen de ses lettres-patentes, lui offrent mille ressources pour la satisfaction de son esprit et de son cœur, en l'associant aux œuvres et aux intérêts que sert la commanderie. Les mille liens qui l'unissent à ses frères le tiennent à l'abri de la contagion des mauvaises compagnies, des mauvais exemples et des mauvaises lectures.

M. Ernest Gagnon, littérateur québecquois bien connu, a dit dans un *Mémoire* lu, en 1880, en présence du Congrès Catholique de Québec : — " Il " importe que nous prenions toute l'initiative qu'il " nous est permis de prendre pour mettre la foi de " nos compatriotes émigrés à l'abri du péril." Voilà, certes, une pensée éminemment patriotique, mais qui, malheureusement, est demeurée sans écho, comme tant d'autres pensées éminemment sages qui ont été émises dans ce Congrès.

Rien de plus propre que l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste*, embrassant dans ses liens les catholiques du Canada et ceux des États-Unis à nous mettre une bonne fois en mesure d'exprimer dans la conduite journalière de la vie les patriotiques résolutions adoptées par le Congrès catholique et les Conventions nationales.

Depuis la propagande faite de la circulaire annonçant la publication de cette brochure, j'ai reçu de divers points de la province de Québec les plus chaleureuses lettres d'adhésion et les plus sérieuses promesses d'affiliation aux *Chevaliers de St-Jean-Baptiste.* Espérons que ce mouvement ne cessera pas là, et que bientôt il deviendra universel. Mais je reviens à nos frères émigrés.

En 1880, en présence du Congrès catholique de Québec, un des journalistes canadiens-français les plus distingués de la Nouvelle-Angleterre, M. Ferdinand Gagnon rapportait ces paroles de l'hon. M. Mousseau, aujourd'hui juge de la Cour Supérieure : " Tenons-nous en communication cons-
" tante d'idées et de sentiments avec nos frères
" des États-Unis. Partageons nos joies, nos alar-
" mes, nos luttes et notre superflu. Si nous allons
" les voir, faisons en sorte de nous trouver chez
" nous ; s'ils reviennent, qu'ils soient chez eux...

" Nous sommes (dans le Bas-Canada) le groupe
" le plus fort ; nous avons la fortune, le pouvoir
" et l'autonomie. *Nous devons être le point d'appui,*
" *le centre de ralliement*, la *base de l'opération.* Il nous

" faut encourager, aider et diriger même un peu,
" par une politique judicieuse, large et généreuse,
" ce mouvement de ralliement et de concentration
" qui s'opère parmi les Canadiens-Français des
" Etats-Unis. Nous y sommes obligés par la cons-
" cience, par le sentiment, par l'intérêt."

Avant de faire ces citations, Mr Ferdinand Gagnon s'écriait :—" Nous sommes quatre cent mille
" compatriotes disséminés par tous les États-Unis ;
" il faut faire cesser cette émigration. Que notre
" patriotique clergé descende dans l'arène, qu'il
" combatte les embaucheurs et les fausses idées
" des cultivateurs, à propos de la prospérité fictive
" qu'ils croient atteindre en émigrant aux États-
" Unis. Que nos hommes d'État donnent la main
" au clergé dans cette œuvre. Par tous les moyens,
" que l'on mette une digue à ce torrent, et que l'on
" cherche à faire revenir au pays tous ceux des
" émigrés qui désirent y revenir, et ils sont nom-
" breux."

Par l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste*, nous opposerons la plus forte *digue* possible au *torrent* de l'émigration. Le plus souvent, les *Commanderies* canadiennes seront en état de pouvoir offrir, dans notre propre pays, des situations ou des emplois avantageux aux *Chevaliers* auxquels le manque de travail ferait songer à prendre le chemin des États-Unis. Combien d'entre nos compatriotes sont aujourd'hui aux Etats-Unis, et qui n'auraient jamais quitté la terre natale si chez nous une association puissante eût

existé qui eût pris leurs intérêts sous son patronage, et se fût occupée de leur trouver ici les avantages qu'ils ont dû aller chercher à l'étranger ? " Car," disait encore Mr Ernest Gagnon, dans la circonstance déjà citée, " il n'est pas exact de " dire qu'une loi générale pousse ainsi les peuples " hors de leurs pays.— " Un instinct affecté à " l'homme, le plus beau, le plus moral des ins- " tincts, dit Châteaubriand, c'est l'amour de la " patrie. Si cette loi n'était soutenue par un mi- " racle toujours subsistant, et auquel, comme à " tant d'autres, nous ne faisons aucune attention, " les hommes se précipiteraient dans les zônes " tempérées en laissant le reste du globe désert. " On peut se figurer quelles calamités résulte- " raient de cette réunion du genre humain sur un " seul point de la terre. Afin d'éviter ces mal- " heurs, la Providence a, pour ainsi dire, attaché " les pieds de chaque homme à son sol natal par " un aimant invincible."

Ceux de nos compatriotes qui songeraient à émigrer aux Etats-Unis, demeureront ici, maintenant qu'une association puissante existera pour leur offrir le travail qu'ils vont chercher ailleurs.

II

Mes chers compatriotes catholiques, pour ne pas mentir à son programme et se montrer l'association sincère, pratique, efficace de tous les intérêts catholiques canadiens, l'*Union catholique ro-*

MERRILL'S CARPET STORE

1670 Notre Dame Street,

MONTREAL.

BRUSSELLS, TAPESTRY,

Imperial and Kidderminster Carpets,

COCOA MATTING & CRUMB CLOTHS,

English & American Floor Oil Cloths, &c., &c.

A. L. C. MERRILL.

FRS. MARTINEAU

IMPORTATEUR

Or en feuille, Bronze de toute nuance, Peinture, Pinceaux, Huile, Vernis, Vitres. Mastic, Glaces de Miroir. Lampes, Brûleurs, Blanc de Céruse, Colle forte, Feutre pour Tapis, Brun pour Couverture à l'épreuve d feu et de l'eau, à 5c la lb., Goudron, Papier à Couverture, Huile d'Olive, Huile de Morue, Huile de Loupmarin, Huile de pied de Bœuf, Huile de Baleine, Huile de Charbon, Clous et Vis de toute longueur, Ferrement général pour entrepreneurs et meubliers, Fer à Charbon, Soufflets, Plâtre pour enduit, Tuyaux en Grès, Ciment pour Canaux, Etc, Etc.

UN GRAND ASSORTIMENT

DE

Tapisseries dans les Patrons les plus nouveaux!

EN GROS ET EN DETAIL

501, RUE STE-CATHERINE, 501

(Entre les rues Panet et Visitation)

☞ MONTREAL.

maine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste devra aussi s'occuper sérieusement de l'importante question de l'immigration catholique, mais surtout du rapatriement de nos compatriotes émigrés. Les premiers immigrants auxquels nous devons ouvrir les manufactures de nos villes et le champ, bien plus vaste et bien plus avantageux et pour eux et pour nous, de l'agriculture et de la colonisation de nos forêts vierges, sont sans contredit ceux de nos frères que de malheureuses circonstances ont forcé de s'éloigner et qui désirent revenir. Il nous faut aller au-devant de leurs désirs, encourager leur esprit de retour, et leur trouver dans la patrie des avantages qui les engagent à quitter la terre de l'exil.

En présence du *Congrès catholique* de 1880, M. Ferdinand Gagnon, ce patriote vraiment distingué, disait encore : — " La position des émigrés " est loin d'être enviable. Il n'y a pas d'avenir " pour la grande majorité d'entre eux, car la plu- " part ne sont pas taillés pour les Etats-Unis, et " nos hommes publics comme notre clergé doi- " vent faire tout en leur pouvoir afin de faire " cesser cette émigration. Et si vous voulez revoir " une partie de ceux qui ont abandonné notre " sol, *ouvrez des relations plus intimes et plus frater-* " *nelles avec eux... Canadiens des deux pays, formons* " *une* ALLIANCE *patriotique, durable, invincible.*"

Eh bien ! oui, formons cette alliance. Trève de paroles, et AGISSONS ! Mais agissons !

L'alliance formée, en même temps qu'elle don-

nera les premiers soins au rapatriement de nos frères émigrés, et à l'immigration des catholiques étrangers, s'intéressera à la colonisation.

" Voici une ère nouvelle," disait M. T. A. Bernier, dans la *Convention nationale* de 1884. " De " nouveau le clergé s'est mis en campagne. Il y a " des apôtres de la colonisation. Ah ! saluons cette " véritable " armée du salut," et que *tous nous lui* " *prêtions assistance.* Ne réservons pas pour le jour " de la Saint-Jean-Baptiste seulement nos accents " patriotiques. *Que le curé de* CHAQUE *village*, que le " *notaire*, que les *marchands*, que *tous* les notables, " PAR TOUT LE PAYS, joignent leur parole et leur " ACTION à celle de nos évêques et de nos prêtres..."

Au cours des fêtes solennelles qui signalèrent cette *Convention*, M. Charles Thibault disait dans un discours mémorable :—" Aidons les sociétés de " colonisation, et adoptons les sages règlements " de la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur de " Québec, qui, chaque année, entretient à ses pro- " pres frais, dix à douze colons au Lac St-Jean. " Archimède ne demandait qu'un levier pour sou- " lever le monde : notre obole donnée à l'œuvre de " la colonisation consolidera la nationalité dans la " Province de Québec."

L'exemple de patriotisme donné par la société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur de Québec, et cité par M. Thibault, ne pourrait-il pas être suivi par chacune de toutes les paroisses de nos villes et de nos campagnes? Assurément oui, mais, pour que, chez nous, l'on puisse en arriver à faire ainsi du

patriotisme non plus en paroles, mais surtout en *œuvres*, il faut que l'on consente à s'associer. La Société St-Jean-Baptiste de St-Sauveur offre ce noble et admirable exemple, parce qu'elle est une association *sérieuse*, *toujours vivante*, et *toujours* AGISSANTE. Mais, hélas! combien de Sociétés St-Jean-Baptiste qui n'existent que sur le papier, et qui ne savent faire rien autre chose que de parader, le 24 juin!

MES CHERS COMPATRIOTES,

Le rapatriement de nos frères des Etats-Unis aidé et encouragé; l'émigration de nos compatriotes empêchée ou du moins entravée, l'immigration catholique étrangère favorisée, la foi de nos compatriotes qui vivent sur la terre de l'exil soutenue et protégée, la grande œuvre de la colonisation catholique servie avec une attention constante, — que restera-t-il à faire?

Oh! messieurs, le champ est immense comme l'infini. Cette vaste et universelle Chevalerie aura encore à protéger les intérêts catholiques dans le domaine presque sans limites des sciences, de la philosophie, de la littérature, des arts, de l'industrie, du commerce et des métiers. Malgré de patriotiques efforts faits dans le passé, nous n'avons pas encore ouverte devant nous une carrière scientifique nationale, une carrière artistique nationale, une carrière littéraire nationale. Nos meilleurs artistes vont chercher à l'étranger les encourage-

ments qui savent récompenser les grands talents. Nous laissons végéter dans l'oubli les artistes qui demeurent avec nous. Nous possédons des savants véritablement dignes de l'apothéose publique, et dont la pluspart d'entre nous ignorent les noms qui méritent de figurer à côté des illustrations européennes. Nos revues scientifiques, nos revues littéraires, les plus importantes, celles qui sollicitent et obtiennent la collaboration de nos écrivains les plus compétents, sont précisément celles qui ont le plus à lutter contre nos dédains ou notre indifférence. Nous n'avons pas même toujours su maintenir la publication du *Naturaliste Canadien*, œuvre des études et des recherches patientes de ce savant abbé Provancher qui a su acquérir une réputation enviable à l'étranger, lorsque le plus grand nombre d'entre nous le méconnaissent.

Eh bien ! il s'agit de réparer le passé. L'œuvre de cette réparation est immense ; elle demande l'harmonie de tous les cœurs, l'association de tous les esprits, l'union de toutes les volontés.

Enfin, messieurs, ralliez-vous à une association qui embrasse dans ses rangs tous les hommes de courage, tous les patriotes, et qui se mettent sérieusement en frais d'exécuter toutes les parties d'un programme national complet.

Mais permettez-nous, en terminant, d'insister de nouveau sur le caractère principal à donner à cette association : avant tout, elle doit être CATHOLIQUE.

A. F. X. BEAUDRY

Ci-devant Beaudry & Lorrain, établis en 1868

Marchand de

CUIRS ET FOURNITURES DE CORDONNIERS

ET IMPORTATEUR DE DEGRAS FRANCAIS ET OUTILS DE TANNEURS ET CORROYEURS

☞ A constamment en magasin un assortiment complet de **Cuirs**, tels que **Goudrier, Cuir rouge, Cuir à harnais, Veau et Taure français, anglais et canadiens**, et tous autres **cuirs** à l'usage des cordonniers et des selliers. Aussi **Empeignes** de chaussures importées, ainsi que **Formes, Fournitures** et **Outils** pour cordonniers, selliers, tanneurs et corroyeurs. **Huile de morue, Noir de fumée**, etc, etc, le tout à des prix qui défient toute concurrence.

Nos 271 et 273, RUE SAINT-PAUL

MONTREAL.

JOHN L. CASSIDY & CIE,

IMPORTATEURS DE

Porcelaine, Verreries, Faience, Argenteries,

ETC, ETC.

SPÉCIALITÉ : Assortiment complet de LAMPES, et HUILE DE CHARBON !

(BATISSE DES SŒURS)

NOS 339 ET 341, RUE ST-PAUL

Montréal.

ENCORE UN MOT.

Mes chers compatriotes,

Vous avez entendu, l'an dernier, le langage de patriotes demandant la réunion "*en une seule société* des différentes organisations St-Jean-Baptiste du Canada et des États-Unis."

Ces vœux ont été traduits, du reste, par la *Convention nationale* de 1884 en des résolutions généreuses recommandant l'exécution de ce programme.

Nous applaudissons de tout cœur à ces résolutions.

Mais nous osons aller plus loin et suggérer que cette société unique embrasse dans ses rangs tous les catholiques et du Canada et des États-Unis.

Aux États-Unis, l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean* admet dans ses cadres les catholiques de *toute race*. Il y a des commanderies d'Allemands catholiques, d'Irlandais catholiques, et même de nègres catholiques. Il y a à peu près un an que, dans l'État du Michigan, M. le docteur de Laval a formé une première commanderie exclusivement composée de Canadiens-Français.

Ainsi pourrait-on faire ici. Assurément, nous ne recommandons pas le mélange des races. Nos compatriotes anglais catholiques pourront avoir leurs commanderies, de même que nos compatriotes irlandais, en sorte que les Canadiens-Fran-

çais composeront seuls leurs commanderies spéciales. Néanmoins, ces commanderies seront toutes unies par les liens d'une association unique consacrée au service de tous les intérêts catholiques dans les divers domaines de la science, de la littérature, de l'art, de l'industrie, du commerce, etc., etc.

L'année dernière, à Détroit, dans sa sixième convention générale, l'*Union catholique romaine* des États-Unis a adopté, entre autres résolutions, celle-ci :

"Que les jalousies ou les préjugés nationaux, " qui ont un certain cours même parmi notre po- " pulation catholique, constituent un péril regret- " table que les membres de cette *Union* sont cha- " leureusement exhortés à s'efforcer de faire " disparaître."

Voilà, certes, une résolution des plus nobles, et fondée sur un principe catholique.

L'Église, en effet, ouvre son sein à toutes les races ; elle ne fait acception de personne, et n'exclut que les fausses doctrines. Elle est catholique, c'est-à-dire *universelle*, et distribue le pain de la vérité à *toutes* les intelligences.

Or, les associations qui se disent sincèrement catholiques ont le devoir de l'imiter.

Est-ce à dire que l'Église condamne le patriotisme ? Au contraire, elle le consacre par ses bénédictions les plus solennelles.

L'Église ne demande pas le mélange, ni la confusion des races et des nationalités, puisqu'Elle se

porte la protectrice permanente des droits propres et des intérêts particuliers de chacune d'elles, mais elle désire leur union sous le drapeau du Christ.

L'ennemi commun à toutes les nations, et que l'Église par la voix de Léon XIII, a signalé de nouveau l'an dernier, est la franc-maçonnerie qui s'étend par tout l'univers et qui ouvre ses loges à toutes les races, à tous les peuples, et même à toutes les religions.

Or l'ennemi universel doit être repoussé par une résistance universelle.

Mais la résistance ne peut être universelle qu'à la condition de provenir d'une association qui ne connaisse pas de frontières, et qui accepte le concours de tous les catholiques, à quelque nation qu'ils appartiennent.

Donc, que tous les courages s'associent.

Et permettez-nous, comme dernière suggestion, de vous proposer ce qui suit.

Dans chacune des paroisses de vos villes, dans chacune des paroisses de vos campagnes, organisez-vous immédiatement par groupes distincts, élisez vos officiers, et faites-nous connaître le résultat. Lorsqu'un certain nombre de groupes se seront ainsi formés, nous les ferons connaître les uns aux autres et ils pourront alors communiquer ensemble par l'entremise de leurs secrétaires.

CREDIT PAROISSIAL,

1664, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

C. B. LANCTOT, Importateur

D'ORNEMENTS, BRONZES ET MARCHANDISES D'EGLISES DE TOUS GENRES.

—o—

Manufacture de Statues de toutes descriptions en terre cuite, ciment, carton-pierre; Vêtements ecclésiastiques, Soutanes, Lingeries d'Eglises, Chemins de Croix en peinture sur toile, Chromo, Chemins de Croix en bas relief de toute dimension; Cierges, Chandelles, Huile d'olive pour lampe et Huile d'olive pour la table; Encens, Braise-encens, Chapelets, Images, Médailles, Crucifix, Objets d'arts et de fantaisies; Orfèvreries d'église, en général; Culs-de-lampe et pinacles, toujours en magasin.

Vins de Messe, approuvés par Sa Grandeur Mgr de Montréal.

☞ Beau choix de CHASUBLES, en soie, de toutes couleurs. Prix: - - - - - - - - - - - - $10.00

Mérinos à soutanes, Says noirs, Draps noirs, Toiles, Soiries de toutes couleurs et qualités, Etoffes à voile, Galons, Franges, Dentelles et Guipures en or, Glands, Bouquets brodés or, etc. Candélabres et Lustres en Cristaux, Lampes de Sanctuaires, Chandeliers d'Autel, etc, etc.

☞ Grande spécialité de Bannières, Drapeaux, Oriflammes, Colliers, Bandoulières, Insignes et toute autre décoration pour fêtes nationales et publiques.

—o—

Les Messieurs du clergé trouveront toujours à notre établissement, le plus grand choix de tous articles pour le culte, et ce, à des prix défiant toute compétition. Entière satisfaction est garantie en toutes commandes que l'on voudra bien nous confier.

Sollicitant très respectueusement l'honneur d'une visite et de vos honorées commandes,

Je demeure, votre dévoué serviteur,

C. B. LANCTOT.

CONSTITUTION

DE

L'UNION CATHOLIQUE ROMAINE

DES

CHEVALIERS DE ST-JEAN-BAPTISTE

ARTICLE I

SEC. I. Cette association est connue sous le nom "d'Union Catholique Romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste."

SEC. II. Elle a pour but:

1o D'établir des rapports de confraternité chrétienne et de protection de leurs intérêts moraux et matériels entre tous les catholiques;

2o De procurer à ses membres les moyens de faire prospérer leurs affaires en suivant les règles de l'équité;

3o De contribuer ainsi au relèvement et au progrès moral et matériel de l'agriculture, des profes-

sions libérales, de l'industrie, du commerce et des classes ouvrières ;

4o D'établir un fond spécial dit "Fonds de Colonisation," formé par une proportion prise sur les souscriptions annuelles et les droits d'admission payés par les Chevaliers de St-Jean-Baptiste, et par des revenus tirés d'autres sources, tel qu'il est expliqué plus loin.

ARTICLE II

L'Union reçoit tous les catholiques honorant leur foi par une bonne réputation.

ARTICLE III

Lorsque dans un quartier de ville, ou dans un village, ou dans une paroisse de campagne, quinze personnes font partie de l'Union, elles se réunissent et forment ainsi une Commanderie.

ARTICLE IV

CONVENTIONS ANNUELLES.

Sec. I. Chaque année, cette Union tient une grande convention qui s'ouvre le jour de la St-Jean-Baptiste, le 24 juin, et siège les jours suivants, s'il y a lieu. La durée des séances est proportionnée à la multiplicité des affaires qui entrent dans le programme de la convention.

Sec. II. Les personnes déléguées à la convention doivent présenter des excuses valables, si elles

veulent être autorisées à s'absenter de quelqu'une des séances de la convention. Une absence non excusée, ou mal excusée, fait perdre à un délégué son titre et ses droits de délégué. Le commandeur-secrétaire fait l'appel des délégués immédiatement après l'ouverture de chaque séance, et prend note des absences.

Sec. III. Chaque commanderie a le droit de proposer, par ses délégués à la Convention, l'étude d'une ou de plusieurs questions d'économie politique ou sociale, mais néanmoins à la condition (*sine quâ non*) qu'elle adresse, au moins quarante jours avant le jour fixé pour l'ouverture de la Convention, copie de son plan proposé d'études au Commandeur-Secrétaire qui doit en adresser des copies imprimées à toutes les Commanderies, comme aussi à tous les Évêques de la province de Québec, au moins vingt jours avant l'ouverture de la Convention.

Sec. IV. Les séances de la Convention sont publiques, mais ne peuvent prendre part aux délibérations, en outre des délégués, que les personnes invitées d'avance par le Prieuré à y prendre part. Les Évêques et les membres du clergé font exception, et les délégués ont le devoir d'entendre leurs observations à n'importe quelle phase des délibérations.

ARTICLE V

OFFICIERS.

SEC. I. Les officiers de cette Union sont un Grand Commandeur et deux Commandeurs-Assistants ; un Commandeur-Secrétaire et deux Commandeurs-Secrétaires-Assistants, et un Commandeur-Trésorier. Tous sont élus durant la première partie de la dernière séance de la convention annuelle, et demeurent dans l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la prochaine convention annuelle.

SEC. II. L'élection se fait par scrutin secret, et il y a élection séparée pour chacun des emplois nominalement. Dans chaque cas, il faut une majorité des voix.

SEC. III. Les nouveaux élus entrent en possession de leur charge, immédiatement après leur élection.

PROVISO. — Aussitôt que Nos Seigneurs les Évêques le jugeront à propos, ils seront considérés comme les patrons et les directeurs de l'*Union*, et à tour de rôle ils seront invités à la gouverner, et auront préséance sur le Grand Commandeur.

ARTICLE VI

DEVOIRS DES OFFICIERS.

SEC. I. *Devoirs du Grand Commandeur.* — C'est son devoir de présider à toutes les réunions de l'Union, d'y maintenir l'ordre, de faire respecter

la Constitution, de faire observer les règlements et de faire exécuter les décisions prises par l'Union.

Sec. II. *Devoirs des commandeurs-assistants.* — C'est leur devoir d'assister le Grand Commandeur dans l'exécution de ses diverses fonctions, et de le remplacer lorsqu'il est absent, malade, et lorsqu'il meurt, ou lorsqu'il se trouve autrement incapable de remplir ses fonctions. Le premier commandeur-assistant a préséance sur le second.

Sec. III. *Devoirs du commandeur-secrétaire.*— Il a le soin et la garde des archives de l'Union. Il doit être présent à toutes les séances des conventions, et tenir un procès-verbal complet et fidèle des procédés qui s'y font. Il doit assister à toutes les réunions du Comité Exécutif, et en dresser des procès-verbaux dont il doit donner lecture aux conventions annuelles. Il a aussi la surveillance de toutes les impressions requises. Il donne instruction aux Trésoriers des diverses commanderies de l'Union de lui adresser au moyen de mandats postaux ou de chèques faits payables au Commandeur-Trésorier de l'Union, les sommes d'argent dues à la caisse générale par les diverses commanderies et il tient note, dans un livre spécial, de tous mandats ou chèques ainsi reçus. Il transmet tous les quatre mois au secrétaire de chacune des commanderies de cette Union une copie de l'état général des recettes et des dépenses, dressé par le Commandeur-Trésorier. Il prend des reçus du Commandeur-Trésorier pour tous les argents qu'il lui délivre, et il est tenu de produire

ces reçus avec son rapport annuel. En rémunération de ses travaux, il a droit à un certain montant d'honoraires, fixé de temps à autre par le Comité Exécutif.

Sec. IV. *Devoirs des commandeurs - secrétaires - assistants.*— Ils remplacent le commandeur-secrétaire, en cas d'absence, de maladie ou de mortalité de celui-ci. Le 1er a préséance sur le 2nd.

Sec. V. *Devoirs du commandeur-trésorier.*— C'est son devoir de recevoir tous les argents destinés à l'Union, de tenir un compte soigné de tous les argents reçus et payés par lui, et de ne payer aucune somme sans un ordre signé par le Grand Commandeur et contresigné par le commandeur-secrétaire. Il doit payer à vue tout ordre ainsi attesté. Il adresse, tous les quatre mois, à chaque membre du Comité Exécutif, copie d'un rapport ou bilan des recettes et déboursés. Il présente aussi un bilan complet de toutes les opérations financières de l'année à la convention annuelle.

Proviso.—Le comité exécutif jugera s'il est à propos d'exiger un cautionnement du commandeur-trésorier, et pour quel montant.

Sec. VI. Chaque officier, avant d'entrer en fonctions, doit signer, dans un livre spécial tenu à cet effet par le commandeur-secrétaire, la déclaration suivante : —

" Nous, soussignés, promettons solennellement de nous conformer à tout ce qui est requis par la Constitution et les Règlements de l'Union Catholique Romaine des Chevaliers de Saint-Jean-Bap-

tiste, et particulièrement d'accomplir fidèlement tous les devoirs respectifs des fonctions dont nous venons d'être investis. Ainsi, que Dieu nous soit en aide."

ARTICLE VII.

DEVOIRS DES COMITÉS.

SEC. I. *Comité Exécutif.*—Le comité exécutif ou Prieuré se compose du Grand-Commandeur, du Commandeur-Secrétaire, du Commandeur-Trésorier, et de deux autres membres qui sont élus, lors de la convention annuelle, de la manière prescrite pour les élections des autres officiers de l'Union. (Voir Art. V.)

Aucune commanderie ne peut avoir plus de deux représentants dans le Prieuré.

C'est ce comité qui fait dresser le programme de la convention annuelle, qui émet les lettres-patentes recommandant un chevalier en voyage à la protection des commanderies des lieux où il se rend, ou permettant à un chevalier de se retirer d'une commanderie pour entrer dans une autre ; c'est ce comité qui adresse les chartes d'affiliation aux commanderies nouvelles. Il est le lien de toutes les commanderies, et il a le pouvoir de décréter toutes dispositions et mesures d'administration générale qu'il juge propres à assurer le bon gouvernement de l'Union.

Les dépenses de voyage, encourues durant l'année par les membres de ce comité pour affaires

d'urgence relatives aux intérêts de l'Union, leur sont remboursées, s'il y a lieu, sur la caisse générale de l'Union avant l'ajournement final de la convention annuelle, après exposé de ces dépenses présenté par le commandeur-trésorier, et vote pris des délégués de la convention. Un refus injuste des délégués ou de la majorité d'entre eux, de rembourser ces dépenses, ne préjudicie en aucune manière aux réclamations que le comité exécutif ou l'un de ses membres, peut exercer contre l'Union devant les tribunaux.

Sec. II. *Comité de vérification des lettres de créance.* —Dès l'ouverture de la convention annuelle, le Grand Commandeur, assisté des autres officiers, nomme, sur la recommandation des délégués, un comité de plusieurs personnes chargées de vérifier les lettres de créance de tous les délégués de la convention.

Sec. III. *Divers autres comités.*—De la manière prescrite dans la section précédente, le Grand Commandeur nomme un Comité des Résolutions, un Comité des Amendements à la Constitution, et un Comité d'Auditeurs. Chacun de ces comités se compose de cinq membres. Le comité des Auditeurs ne doit comprendre aucun des officiers de l'Union ou aucun des membres du Comité Exécutif.

Sec. IV. *Amendements.* — Toute commanderie affiliée à l'Union Catholique Romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste, qui désire proposer des *Amendements* à la Constitution, ou encore faire

adopter des *Résolutions* par la Convention annuelle, ne peut pas faire proposer tels Amendements ni telles Résolutions si, d'abord, elle n'a pas adressé copie des dites *Résolutions* ou des dits *Amendements* au Commandeur – Secrétaire de l'Union, au moins soixante jours francs avant le jour fixé pour l'ouverture de la Convention annuelle. Le dit Commandeur-Secrétaire a le devoir de faire imprimer sans délai les *Résolutions* et *Amendements* ainsi proposés, et d'en faire parvenir une copie à chaque Évêque de la province de Québec, et à chacune des *Commanderies* dès au moins quarante jours avant le jour fixé pour l'ouverture de la Convention annuelle, et à chacun des délégués de l'Union, dès l'ouverture de la convention. Toutes résolutions et tous amendements ainsi proposés à la Convention, doivent être pris en considération, discutés, et soumis au vote des délégués, à moins que Nos Seigneurs les Évêques n'en aient interdit la discussion.

ARTICLE VIII.

AFFILIATION DES COMMANDERIES NOUVELLES.

Sec. I. Toute Commanderie dont les membres sont des catholiques honorant leur foi par une bonne réputation, et qui veut s'affilier à cette Union, doit en faire la demande par écrit au Comité Exécutif, en lui adressant une liste complète de ses membres avec leurs noms, prénoms, occupations et domiciles, et en joignant à sa de-

mande un honoraire de $5.00 qui lui est remis si sa demande n'est pas agréée. Une commanderie doit avoir au moins *quinze* membres pour avoir droit à l'affiliation ; de plus, ses membres doivent tous être des hommes gagnant leur vie par leur propre travail ou par leurs propres ressources.

Sec. II. Toute commanderie choisit le nom sous lequel elle veut être connue. Elle est autonome et indépendante dans sa sphère d'action propre et locale. Elle a ses règlements particuliers qui doivent être conformes à la présente Constitution, et son bureau composé d'un Commandeur, d'un Vice-Commandeur, d'un Chevalier-Secrétaire, d'un Assistant-Chevalier-Secrétaire et d'un Chevalier-Trésorier.

Chaque commanderie doit recevoir son numéro officiel du Commandeur-Secrétaire de l'Union.

Les commanderies se rattachent les unes aux autres par le Comité Exécutif et par un lien de bienveillance et de bons offices.

Sec. III. Chaque commanderie doit verser *annuellement* dans la caisse générale de l'Union la somme de $0.25 par chaque membre qu'elle compte, et de plus un droit d'entrée de $0.50 par chaque membre nouveau qu'elle reçoit.

Sec. IV. Le Chevalier-Secrétaire de chaque commanderie doit, chaque année, le ou avant le 10 avril, adresser au Commandeur-Secrétaire de l'Union un état détaillé exposant le nombre, les noms, prénoms et occupations des chevaliers de sa commanderie, et renfermant tous autres ren-

seignements jugés utiles. En même temps que cet état, le chevalier-secrétaire de telle commanderie envoie les montants dûs par sa commanderie à la caisse générale de l'Union.

Sec. V. Le Chevalier-Secrétaire de chaque commanderie donne sans délai avis au Commandeur-Secrétaire de l'Union, et aussi aux chevaliers-secrétaires des autres commanderies de sa localité, de toute expulsion prononcée par sa commanderie, et le Commandeur-Secrétaire doit insérer cet avis dans le prochain rapport qu'il adresse aux chevaliers-secrétaires de toutes les commanderies.

Aucun chevalier ainsi expulsé, ou aucun chevalier qui se retire de sa commanderie en lui devant des arrérages, ne peut être admis dans une autre commanderie de l'Union, qu'après être entré en grâce d'abord avec la commanderie dont il a été expulsé ou dont il s'est retiré, tel que susdit.

Toute commanderie recevant en violation de cette section un chevalier expulsé, est rayée elle-même par le Comité Exécutif de la liste des commanderies affiliées à cette Union.

ARTICLE IX

DISSOLUTION.

Sec. I. Cette Union ne peut être dissoute aussi longtemps que cinq commanderies s'opposent à sa dissolution.

Sec. II. Cinq commanderies, par leurs délégués, composent le quorum strictement requis des conventions annuelles.

ARTICLE X.

NOMBRE ET QUALIFICATION DES DÉLÉGUÉS.

Sec. I. Chaque commanderie a droit d'abord à un délégué, et puis à un autre délégué ou à un vote additionnel par chaque vingt-cinq membres, ou pour une fraction de pas moins de treize membres en outre des derniers vingt-cinq membres. Les votes additionnels peuvent être donnés par un seul ou par plusieurs des délégués présents, mais tous les délégués doivent être chevaliers de la commanderie au nom de laquelle ils votent.

ARTICLE XI.

LETTRES PATENTES.

Sec. I. Tout chevalier désirant voyager a droit à des lettres patentes du Prieuré, et de la commanderie dont il est membre, et ces lettres sont pour lui une recommandation aux sympathies et à la protection spéciale de toutes les commanderies et de tous les chevaliers de cette Union.

Si, durant son absence, ce chevalier tombe malade (pourvu que sa maladie ne soit pas le résultat d'une mauvaise conduite) en quelque lieu où il y a une commanderie ou des commanderies, il est du devoir de cette commanderie ou de ces commanderies, du moment qu'elles en sont averties, de prendre soin du chevalier malade, de lui procurer les secours d'un médecin habile et d'un

prêtre, s'il y a lieu. Si le chevalier meurt, elles doivent faire les frais de son enterrement, ou, suivant le cas, le faire transporter dignement à l'endroit d'où il est parti. Toutes dépenses faites ainsi par cette commanderie ou ces commanderies, lui ou leur sont remboursées par la commanderie à laquelle le chevalier défunt appartenait. Si cette dernière n'existe plus ou si elle refuse de faire ces remboursements, l'Union doit les payer par la caisse générale.

Sec. II. Si un chevalier, muni de lettres patentes bien certifiées, voyage pour chercher de l'ouvrage ou un emploi, il est du devoir de toutes les commanderies des lieux que visite ce chevalier, de le guider et de l'assister dans ses recherches, ou de le protéger et de l'encourager s'il voyage comme agent d'une branche d'affaires quelconque, pourvu que telle branche d'affaires soit honnête, et non réprouvée par les lois de l'Église.

Sec. III. Tout chevalier désirant se retirer de sa commanderie pour entrer dans une autre, reçoit, pourvu qu'il paie six mois d'avance, de sa commanderie des lettres patentes qui lui donnent le privilège d'être admis par toute autre commanderie, mais il n'est considéré comme démissionnaire de la commanderie qu'il quitte, qu'après un laps de six mois.

Sec. IV. Le chevalier-secrétaire de la commanderie à laquelle telles lettres patentes sont présentées, doit en accuser présentation au Prieuré ou à la commanderie qui les a émises.

Sec. V. Lorsqu'une commanderie, par défaut du nombre requis de chevaliers (15) est sur le point de se dissoudre, les chevaliers de telle commanderie peuvent être admis dans une autre commanderie du même endroit, pourvu qu'ils en donnent avis au Grand Commandeur de l'Union, lequel, avec le Commandeur-Secrétaire, forme un comité qui s'enquiert du cas en question, et si le dit comité décide favorablement, cette décision tient lieu de lettres patentes aux applicants.

ARTICLE XII.

QUALIFICATIONS DES COMMANDERIES.

Sec. I. Aucune commanderie ou autre association ne peut être affiliée à cette Union qu'à la condition d'être une association composée uniquement de catholiques romains.

Sec. II. Toute commanderie voulant être affiliée à cette Union doit, dans sa demande d'affiliation, certifier et promettre qu'elle ne recevra dans son sein que des catholiques, et qu'elle en exclut et en exclura tout franc-maçon ou membre d'aucune autre société secrète, ou association condamnée par l'Église catholique, comme aussi quiconque tenterait de faire valoir son titre de chevalier, ou l'influence de la commanderie à laquelle il appartient, en faveur d'un parti politique, ou pour les fins d'élections municipales ou politiques.

Sec. III. Toute commanderie violant les dispositions des deux sections précédentes, ou aucune

autre de la présente Constitution est immédiatement rayée par le Comité Exécutif de la liste des commanderies affiliées à cette Union.

Tout membre d'une commanderie,—affilié à une société secrète ou à aucune autre association réprouvée par l'Eglise, est considéré, du moment que la chose est connue, comme n'ayant jamais appartenu à l'Union dont il perd par le fait même tous les droits et privilèges. Toutes les souscriptions qu'il a payées à la caisse générale de l'Union, ou à la caisse particulière d'une commanderie, sont confisquées.

ARTICLE XIII.

APPROPRIATION DES FONDS.

Sec. I. Les fonds de cette Union ne peuvent être appropriés à aucune autre fin que pour l'œuvre de la colonisation, les dépenses générales de l'Union faites en conformité à la présente Constitution, étant d'abord défrayées.

ARTICLE XIV.

FONDS DE COLONISATION.

Sec. I. Le fonds de colonisation est encore grossi par les bénéfices nets résultant de la publication de l'*Alliance*, journal-organe de l'Union, de la vente de diverses brochures pour le compte de l'Union et de diverses autres entreprises que, dans ses conventions annuelles, l'Union, par la voix de ses délégués, décide d'entreprendre.

ARTICLE XV.

Sec. I. Nul amendement ne peut être fait à aucun des articles de cette Constitution que par un vote d'au moins les deux tiers des délégués dont les lettres de créances ont été présentées et reconnues valides.

ARTICLE XVI.

Sec. I. Chaque délégué dont la lettre de créance a été reconnue valide, doit, avant d'agir comme délégué, signer la déclaration qui suit :—

" Nous, soussignés, déclarons que nous ne sommes de nulle manière affiliés à aucune des loges de la franc-maçonnerie, et que nous ne sommes membres d'aucune société secrète ou d'aucune autre association condamnée par l'Église. Nous déclarons de plus que nous venons assister à cette Convention pour y délibérer, agir et voter uniquement suivant l'esprit de la Constitution et des Règlements de l'Union Catholique Romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste, dont nous sommes les délégués, et nullement pour y servir les vues d'une faction, d'un chef ou d'un parti politiques. Nous demandons à Dieu et à ses Saints de nous venir en aide."

EXPLICATIONS IMPORTANTES.

Nous faisons appel, répétons-nous, à tous les patriotes, à toutes les bonnes volontés INTELLIGENTES, à tous les Canadiens catholiques qui ont l'esprit ouvert aux grandes et généreuses entreprises, à tous les hommes qui ont l'esprit élevé et qui ne s'amusent pas à ramasser des brins de paille pour en faire des bois à jeter dans les roues.

Un projet analogue et presque identique au projet que nous mettons aujourd'hui à exécution a été suggéré, il y a six ans, par Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche, dans une lettre que Sa Grandeur écrivait, le 18 février 1880, au chapelain de la Société St-Jean-Baptiste de Québec. Sa Grandeur terminait ainsi sa proposition :— " Voilà ce " me semble quelque chose qu'il serait *possible* de " réaliser, et qui pourrait conduire à des résultats " très importants. Quels avantages n'en pourrait- " on pas tirer pour la direction à donner à la co- " lonisation, et aussi pour ces divers courants " d'émigration qu'il importerait tant de diriger " prudemment, lorsqu'on ne peut pas les em- " pêcher ? etc., etc., etc.

" C'est la conviction où je suis que la Provi- " dence a ses vues toutes spéciales sur notre peuple, " qui m'engage à vous exposer ces idées, comme " un moyen de sauvegarder la foi surtout, puisque " sans cela il deviendra un instrument inutile que

" le Seigneur brisera et mettra de côté." (*Page* 392 : *Fête Nationale des Canadiens-Français, en* 1880, *par* H. J. J. B. CHOUINARD).

C'est parce que nous avons compris tous ces avantages que nous nous sommes mis à l'œuvre. Voulant être agissants, nous n'avons pas voulu perdre notre temps à bâtir des règlements ; nous les avons pris tout faits en partie dans le plan d'organisation de l'*Union* française *du commerce et de l'industrie par paroisses*, en grande partie dans la Constitution de l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean*, association qui compte sept ans d'existence aux États-Unis, qui a fait ses preuves et qui fonctionne parfaitement sous le patronage officiel et avec la participation active des évêques catholiques américains.

Au lieu de faire des règlements, nous nous sommes mis à réunir des groupes de marchands et d'ouvriers, et nous avons réussi au-delà de nos espérances. D'un autre côté, nous cherchions des conseils et des encouragements, et nous en avons obtenu de très chaleureux de la part de plusieurs hommes éminents du clergé et parmi les laïques, tant de Montréal que d'ailleurs. Maintenant surtout que nous croyons avoir rassuré l'autorité ecclésiastique de notre diocèse sur la droiture et le patriotisme de nos intentions, nous nous sentons plus de courage pour l'action, et nous avons la certitude que, dans notre centre, la propagande sera désormais rapide, efficace et considérable. Les adhésions distinguées que nous avons reçues et qui

nous offrent la faveur d'une influence presque irrésistible, nous donnent un sûr garant de succès.

L'œuvre est immense. Au concours du colon, de l'agriculteur, de l'industriel, du marchand, du travailleur de toutes les classes, il faut nécessairement faire coopérer le concours des capitalistes, grands et petits. L'idée est éminemment pratique, et elle nous vient de l'*Union* française *du commerce et de l'industrie par paroisses.* "Quel relèvement ne peut-on pas espérer le jour où par des bureaux de placement, par une agence de renseignements," par un annuaire commercial et économique, par un journal organe de leur association, par des groupes affiliés choisis dans toutes les classes sociales et dans toutes les paroisses, des villes et des campagnes, les *Chevaliers de St-Jean-Baptiste* "embrasseront toutes les branches de la vie du travail ?

"Mais si ces hommes de cœur se disposent à remplir leur devoir en coopérant activement au relèvement social, ne sont-ils pas autorisés à demander, par une juste réciprocité, l'aide et l'appui des gens de bien ?"

Or, il y a des gens de bien parmi les capitalistes. Le terme capitalistes ne comprend pas seulement pour nous les gens qui ont les grands capitaux, mais aussi, et ce sont les plus nombreux, les petits bourgeois, les petits rentiers, et tous les hommes qui ont plus que le gagne-pain quotidien. En faisant contribuer leur surplus au succès de nos entreprises, ils serviront efficace-

ment les intérêts religieux et moraux de leurs compatriotes, de leurs frères, et ils donneront à leurs capitaux un placement rémunératif et presque sans risques.

Nous sommes en correspondance active sur cette matière avec plusieurs personnes, et notre persévérance, aidée de la grâce de Dieu, qui nous a déjà fait renverser tant d'obstacles, ne connaît plus de difficultés qui puissent la décourager. Déjà un marchand catholique très influent de la Puissance du Canada, nous a déclaré que, étant disposé à dépenser 7 à 8000 piastres l'an prochain, en réclame pour sa maison, il nous fera peut-être des ouvertures pour joindre sa réclame à la publication du journal l'*Alliance* que nous nous proposons de fonder. Il y a un *peut-être*, mais Dieu sait, quand Il le veut, convertir l'incertitude en réalité.

Ce n'est pas tout : il nous faut l'aide des hommes de doctrine, dans le clergé et parmi les laïques. Nous sommes certains de l'appui de plusieurs. Nous les remercions, et nous faisons appel à tous les autres. Sur cette matière, nous venons d'exposer et de soumettre nos vues à Nos Seigneurs les Évêques.

Enfin, dirons-nous encore avec M. Labonde, " cette union féconde de toutes les forces sociales, " les petits et les pauvres la désirent et l'attendent. Fasse Dieu que les grands, les savants et " les riches *cessant de* FAIRE ACCEPTION *de personne* " et se laissant émouvoir enfin d'une chrétienne

" compassion pour leurs frères qui travaillent et
" qui souffrent, prêtent les mains à la grande
" œuvre de charité nécessaire pour le salut so-
" cial !

" Des sacrifices de toute sorte sont indispen-
" sables ; mais qu'ils seront payés au centuple !

" Le travail rendu à Dieu, c'est la source de la
" fortune publique purifiée, c'est la prière du sanc-
" tuaire se prolongeant aux mille échos de la cité
" dans les bruits harmonieux du travail quotidien.

" C'est la famille du pauvre recouvrant la liberté
" et la paix dans une sage et paisible médiocrité.

" La religion et le patriotisme réclament cette
" union de raison et de foi."

ETABLIE EN 1870.

LA MAISON COUILLARD

a maintenant complété ses importations, et offre à sa clientèle le plus grand assortiment de

Ferronneries, Quincailleries, Coutellerie, Peinture,

HUILES, VERNIS, VERRES A VITRES, Etc.

Afin de pouvoir vendre à des prix défiant toute compétition, cette maison n'emploie pas de commis-voyageurs, et peut par là même donner le bénéfice de cette dépense à sa pratique.

Poèles de toutes sortes et Fournitures de Maisons

UNE SPÉCIALITÉ.

Une visite ou commande est respectueusement sollicitée.

233, 235, 237 et 239, Rue St-Paul, Montréal

VOUTE : 12 et 14, Rue St-Amable.

AVIS

Veuillez lire attentivement la Constitution de l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean-Baptiste*, pages 65, 66 et suivantes, et dresser d'après cette Constitution les *Règlements* des *Commanderies* que vous établirez.

Si les *Commanderies* jugent désirable que certains amendements soient faits à cette *Constitution* générale, elles pourront, par la voix de leurs délégués, les proposer et les faire valoir l'an prochain, dans la première convention de l'*Union*, pourvu qu'elles se conforment à la procédure indiquée par la section IV de l'article VII.

PRIEURÉ

Les officiers du premier *Prieuré* (Conseil Central) seront élus l'an prochain, en convention générale, *par* et *parmi* les délégués de toutes les commanderies qui auront été organisées dans la province de Québec, pourvu qu'elles aient demandé et obtenu leur

affiliation selon la procédure indiquée dans la section I de l'article VIII de la constitution (voir page 73), en adressant leur demande à M Philippe Masson, Commandeur de la Commanderie Ville-Marie No 1, MOINS les honoraires mentionnés dans les sections I et III de l'article VIII (page 73) lesquels honoraires ne seront exigibles que lorsque le premier *Prieuré* aura été établi conformément à la section I de l'Art. VII (page 71). D'ici à la première Convention générale, les officiers de la *Commanderie Ville-Marie* No 1 agissent comme Conseil central Tous les renseignements désirés pourront être obtenus du Commandeur, mais l'on devra envoyer le montant de timbres requis pour payer le *port* des réponses demandées.

ETABLIE EN 1840.

A. DUBORD & CIE,

Importateurs et Manufacturiers de

Tabacs, Cigares, etc,

EN GROS ET EN DETAIL

227 ET 229, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

Tabac en poudre une spécialité.

MALO & THOMAS

MARCHANDS DE BOIS!

☞ Ont constamment en mains du Noyer noir, Chêne, Erable, Mahogany (Acajou), Merisier, Frêne, Bois blanc, et Bois francs de toutes espèces.

Aussi: Pin, Epinette, Pruche, Lattes, Bardeaux, Plaquages, etc, etc. Bois de Charpente scié à ordre. Le tout aux plus bas prix.

☞ Une visite est respectueusement sollicitée.

Bureau Principal: No 498, rue Craig, Montréal.

—o—

CLOS: 498, rue Craig; coin des rues Versailles et St-Bonaventure et coin des rues Vitré et des Allemands.

JOSEPH PAQUETTE

MANUFACTURIER DE

Portes, Chassis, Jalousies, Architraves, Moulures

de tous genres et toutes espèces de travaux à la pièce.

SPÉCIALITÉ DE TRAVAUX POUR ÉGLISES.

—o—

☞ **Aussi: — Fabricant de couteaux pour Raboteurs et autres Machines.**

BUREAU: 286, rue Craig

— ET —

17, RUE PERTHUIS,

MONTREAL, Que.

ENCOURAGEMENTS

La sympathique et généreuse lettre qui suit, a été adressée de Paris (France), le 20 août dernier, par l'un des Directeurs de l'*Agence de l'Union du commerce et de l'industrie par paroisses.*

Monsieur Philippe Masson, avocat,

Montréal, Canada.

Permettez-moi de commencer en vous félicitant de tout cœur de vos généreux efforts. Ils ne peuvent manquer de réussir, car vous avez admirablement compris sur quel terrain l'on doit porter la lutte, pour le triomphe de l'Église.

En effet, il n'y a plus à l'heure actuelle qu'un monde influent, celui du travail ; c'est ce monde qu'il nous faut conquérir et dont le mal a su si habilement s'emparer que la communauté de nos efforts ne sera pas de trop pour cette grande œuvre.

A vrai dire nous sommes ici dans la période rudimentaire de l'œuvre. Nous mettons la chose sur pied et aucun de nos services ne fonctionne

encore. * Mais la grande sympathie que nous trouvons partout nous fait espérer arriver promptement à un résultat.

Notre organisation est sur un plan semblable au vôtre, et notre économie, la voici :

Prendre le travailleur au sortir de l'école, le placer dans une maison chrétienne de manière qu'il fasse l'apprentissage non seulement de son métier qui lui donnera du pain, mais aussi de la vie catholique qui lui donnera le ciel ; voilà le but des bureaux de placement. Ils permettront aussi aux ouvriers, désireux de se trouver dans un bon milieu, de gagner lucrativement leur pain et de sauvegarder les intérêts de leur conscience. Enfin les patrons eux-mêmes trouveront dans les bureaux de l'Union des gens dont la probité et la capacité notoirement reconnue leur permettront d'éviter ces catastrophes qu'amènent trop souvent de mauvais travailleurs.

Pour celui qui veut s'installer à son compte ou pour l'homme qui désire se retirer des affaires, une agence de vente de fonds de commerce n'est pas moins utile. Trop souvent ces sortes de maisons ne servent qu'à exploiter et acheteurs et vendeurs.

Enfin une publicité basée non plus sur l'intérêt,

---

* Notre honorable correspondant écrivait ces lignes, à la date du 20 août. Depuis, plusieurs services ont été organisés, et entre autres, à Paris, ceux des Unions des paroisses Saint-Roch, Saint-Sulpice, Saint-Sèverin, Notre-Dame-des-Victoires, Sainte-Marguerite.

mais la juste valeur commerciale et industrielle des gens, relèverait le crédit qu'une réclame sans conscience a ruiné dans l'opinion publique.

Pour tout finir nous fonderons une revue du commerce et de l'industrie dont vous vous rendrez compte d'après nos circulaires.

Ma pensée est que nos deux œuvres sont faites pour s'unir. Je ne dis pas pour se confondre, car à chaque monde il faut une organisation en rapport avec ses mœurs. Mais qu'importe la forme pourvu que le fonds demeure ?

Pour nos journaux, nous nous donnerons les uns aux autres mille renseignements précieux. Nous établirons surtout des rapports entre nos commerçants et nos industriels.

Que vous avez raison, monsieur, de faire appel à toutes les bonnes volontés. Il est de nobles cœurs dans tous les partis, de grandes âmes dans toutes les castes, et nous ne devons juger les hommes qu'à leur amour et à leur dévouement pour l'Église.

Du reste, il est facile de le constater, les partis tombent les uns après les autres et la question sociale remplace toutes les préoccupations d'autrefois.

C'est pour cela que je voudrais à Rome un grand journal catholique dont la devise religieuse et sociale pût rallier à l'Église tous les catholiques du monde. Quelle influence, M. et que le mal succomberait vite si toutes les intelligences, si tous les cœurs chrétiens adhéraient à cette idée! Mais, laissons les rêves pour la réalité.

Quant à votre journal, fondez-le. Mêlé à la presse où le bon Dieu a bien voulu me bénir, je suis à votre disposition pour tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Je suis tout particulièrement attaché à cette terre canadienne si française et si accessible encore aux grandes pensées.

Travaillez donc votre bon sol, organisez la défense de l'Église, prêtez-vous à votre belle œuvre de colonisation, attirez à vous les hommes de cœur, gardez de l'émigration vos amis. Votre terre est vierge encore, vous êtes un peuple neuf et vous pouvez avoir le plus bel avenir.

Pour moi, je vous l'avoue, il m'eût été doux de travailler là-bas. Il me semble qu'il y a tant à faire.

Je crois que vous feriez bien, pour votre œuvre des Prieurés, d'avoir comme nous une agence. Cela évite bien des difficultés.

Ayez surtout une bonne division du travail. Occupez-vous d'organiser des sociétés de secours mutuels et des sociétés coopératives. C'est d'une force incroyable. Si vous désirez là-dessus des renseignements, écrivez-moi un mot et vous les aurez.

J'espère, monsieur, que nous entamerons l'un avec l'autre de bonnes et fructueuses relations.

Pardonnez à cette longue lettre et croyez-moi, monsieur, votre bien dévoué,

29, rue de Sèvres,
Paris, le 20 août 1885.

H. Le Franc.

L'un de nos amis du clergé, préfet des études d'un séminaire important, nous a adressé les bienveillantes lignes qui suivent :

" J'apprends avec bonheur que la *chevalerie* marche bien. Quelle belle œuvre vous avez entreprise ! Mais si elle est si belle et si remplie de bons résultats, attendez-vous à toutes sortes d'obstacles : c'est l'*accessoire obligé* de tout ce qui est bon, beau et grand.

" Merci de m'avoir communiqué la lettre de Mr H. Le Franc : c'est bon au cœur de lire ces fortes et nobles paroles."

Un directeur de collège, en réponse à la circulaire imprimée que nous lui avons adressée, nous écrit entre autres choses :

" Je vous souhaite plein succès dans votre entreprise éminemment patriotique et religieuse."

Lisez cette lettre d'un prêtre distingué qui réside dans un évêché : —

Cher ami,

L'union doit être un centre de ralliement, d'appui, de patronage, de force pour les catholiques dans leur vie sociale, c'est-à-dire le commerce, l'industrie, l'agriculture, les métiers, les professions. Des associations de ce genre seraient nécessaires dans l'univers entier pour protéger les intérêts des catholiques et empêcher ceux-ci de vivre

sous le coup d'une sorte de proscription, ou dans une espèce d'esclavage par le fait et l'influence des associations anti-catholiques. Ces dernières existent et agissent partout avec une activité infatigable et avec un succès presqu'universel, dû surtout à l'inaction de ceux qui deviennent insensiblement opprimés.

L'*Union du commerce et de l'industrie par paroisses* est un plan excellent, tout créé, une forme d'organisation plus facile et plus pratique que toutes. Les chevaliers catholiques du Canada feront bien de travailler selon ce plan.

Pour ma part, j'encouragerai l'œuvre dans toutes les occasions qui se présenteront; et si, dans la suite, les circonstances me permettent d'y prendre une part plus active, je le ferai volontiers... Si l'*Union* s'occupe de colonisation, je prendrai un intérêt et une part spéciale à cette partie de l'œuvre, par exemple, pour encourager, procurer les renseignements à ma disposition.

Je vous félicite, cher monsieur, de vos efforts et de vos succès. L'œuvre comporte une idée nouvelle qui paraît de nature à faire son chemin et à porter ses fruits.

Je vous envoie ci-inclus $1.06 pour 12 exemplaires de la brochure annoncée; en la communiquant, je suggèrerai la pensée d'une organisation dans ce diocèse.

Votre tout dévoué,

* * * Ptre.

A. M. Philippe Masson, avocat,

Commandeur des *Chevaliers de St-Jean-Baptiste*,

Montréal.

Monsieur,

Vous avez sans doute cru que notre retard à vous répondre dégénérait en négligence, mais soyez persuadé qu'il n'y a rien de tel. Nous avons transmis votre correspondance aux *Chevaliers de St-Jean-Baptiste* de Rochester, puisque la chose les concernait en particulier. Ces messieurs n'ont pas encore fini d'élaborer leur *Constitution*, de sorte qu'ils n'ont pas pu vous en envoyer une copie. A la dernière assemblée de notre comité, ils ont manifesté le désir de rencontrer quelques-uns d'entre vous, ici, à la convention de Rochester. Si la chose était possible, nous en serions bien satisfaits.

Vous recevrez, monsieur le commandeur, dans cette lettre l'original de votre programme; nous aurions bien voulu en prendre une copie, mais la convention étant si rapprochée, le temps qui nous reste est entièrement consacré à nos travaux. Nous espérons néanmoins que rien ne sera négligé pour que, dans l'avenir, il y ait entre les *Chevaliers de St-Jean-Baptiste* de Montréal et ceux de Rochester, une union fraternelle qui fasse honneur aux Canadiens-Français. C'est vous dire que votre programme a été accueilli avec plaisir, et qu'il entre

pleinement dans les vues de vos compatriotes de Rochester.

Agréez, monsieur le commandeur, l'expression de notre plus haute considération.

Votre tout dévoué,

Dr J. A. Cormier.

Secrétaire du comité d'organisation de la Convention nationale de Rochester.

Rochester, 13 août 1885.

Oscoda, Mich., 17 avril 1884.

P. Masson, Ecr.

Mon cher chevalier,

Ci-inclus, vous trouverez une lettre de Sa Grâce Mgr Gibbon, archevêque de Baltimore (Maryland), premier Directeur spirituel de l'Ordre.

Tout à vous,

M.-E. de Laval,

Chevalier de la commanderie St-Joseph.

Dr M.-E. DE LAVAL,

Au Sable, Mich.

Baltimore, April 14, 1884.

Respected Dear Sir,

In reply to your communication, I have to state that the *Knights of St-John*, as far as I am acquainted with their aim and progresses, are in my judgment a COMMENDABLE organization. Before attempting to extend the organization to Canada, it is most proper that the a *bonâ fide* copy of the Constitution and by-laws of the society should be placed in the hands of the ecclesiastical authorities of the dioceses of Canada where you desire to have a branch established.

Respectfully yours in Christ,

† JAMES,

Arch. Balto.

(TRADUCTION).

Baltimore, 14 avril 1884.

Cher et estimé monsieur,

En réponse à votre lettre, je dois dire que les *Chevaliers de St-Jean*, par ce que je connais de leur but et de leurs efforts, sont dans mon opinion, une association RECOMMANDABLE. Avant de tenter

de l'établir au Canada, il est très convenable qu'une copie *bonâ fide* de la Constitution et des règlements de la société soit communiquée aux autorités ecclésiastiques des diocèses canadiens dans lesquels vous désirez établir une succursale.

Respectueusement, le vôtre dans le Christ,

† JAMES,

Archevêque de Baltimore.

M. de Laval avait prévenu depuis longtemps les désirs de Mgr l'archevêque de Baltimore en adressant une copie des documents mentionnés dans la lettre de Mgr Gibbon, à Sa Grandeur Mgr Fabre, évêque de Montréal.

C'est ici l'occasion de dire que, à cause des différences trop marquées d'usages et de mœurs entre les États-Unis et le Canada, nous n'avons pas voulu établir nos commanderies en succursales de l'*Union catholique romaine des Chevaliers de St-Jean*, des États-Unis, et que nous nous sommes constitués immédiatement en une association entièrement indépendante. Nous avons pris de leur Constitution tout ce que nous avons cru utile, mais tout en voulant demeurer unis de cœur avec eux pour servir la grande cause des intérêts catholiques, nous avons fondé notre association en dehors de leur contrôle, sans leur participation directe ou indirecte, et nous avons repoussé absolument ce caractère semi-militaire qu'ils ont donné à leur organi-

sation. Nul doute qu'ils aient de sérieux motifs pour porter l'uniforme et l'épée dans leurs parades ; ici, tant d'éclat n'est pas conforme à nos mœurs. Nous avons décidé d'appliquer à l'œuvre de la colonisation les dépenses que nous aurions envie de faire pour de pompeuses ostentations.

M. Philippe Masson, Montréal.

Monsieur,

Monseigneur l'évêque me charge d'accuser réception de votre lettre du 20 septembre courant, accompagné du programme de l'*Alliance*.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre très dévoué serviteur,

J. M. Emard, prêtre.

Évêché de Montréal,
26 sept. 1885.

Mr le docteur M.-E.-de Laval (Alpena, Mich.), est le représentant officiel et autorisé des *Chevaliers de St-Jean-Baptiste* du Canada auprès des *Chevaliers de St-Jean* des États-Unis.

La plus GRANDE DECOUVERTE du JOUR !

CONFORT, SOLIDITÉ.

ET DURÉE.

Faites-en l'essai et vous vous convaincrez de la supériorité de ces chaussures.

EN GROS.

G. BOIVIN, *Manufacturier,*

N°s 286 ET 288, RUE SAINT-PAUL,

MONTREAL.